OSC

EXECUTIVE AND SENIOR MANAGEMENT STAFF

COMMISSION

Vice-Chair
Howard I. Wetston, Q.C.
416-593-8206

Vice-Chair
Paul M. Moore, Q.C.
416-593-8207

Secretary
John Stevenson
416-593-8145

Chair
David A. Brown, Q.C.
416-593-8203

Executive Director
Charlie Macfarlane
416-593-8208

Head, International Affairs
Tanis MacLaren
416-593-8259

Special Advisor, Domestic Affairs
Tula Alexopoulos
416-593-8084

Manager, Investment Funds Regulatory Reform
Rebecca Cowdery
416-593-8129

Investor Education Fund
Kerry Adams, FCA
Chair and CEO

Nancy Stow
Executive Director
416-593-8297

Chief Accountant
John Carchrae
416-593-8221

General Counsel
Susan Wolburgh Jenah
416-593-8245

Director, Capital Markets
Randee Pavalow
416-593-8257

Manager, Investment Funds
Paul Dempsey
416-593-8091

Manager,
Registrant Regulation
Peggy Dowdall-Logie
416-593-2320

Manager, Market Regulation
TBA

Manager, Compliance
TBA

Director, Corporate Finance
Kathy Soden
416-593-8149

Director Take Over/Issuer Bids, Mergers and Acquisitions
Ralph Shay
416-593-2345

Manager,
Continuous Disclosure
John Hughes
416-593-3695

Manager,
Corporate Finance Team #1
Margo Paul
416-593-8136

Manager,
Corporate Finance Team #2
Iva Vranic
416-593-8115

Director, Communications
Frank Switzer
416-593-8120

Manager, Contact Centre
Mark McManus
416-593-8130

Manager, Investor Education
Terri Williams
416-593-2310

Director, Corporate Services
Mary Spencer
416-593-8185

Deputy Director,
Information Technology
Robert Byrnes
416-593-8198

Manager, Administration
Joe Annibale
416-593-3663

Manager, Human Resources
Sally Boardman
416-593-8085

Controller
Frank Panzetta
416-593-8069

Manager,
Business Planning
and Reporting
Robert Day
416-593-8179

Supervisor, Records
Fazila Shaw
416-593-8338

Director, Enforcement
Michael Watson, Q.C.
416-593-8156

Manager, Investigation
Brian Butler
416-593-8286

Manager, Case Assessment
Joanna Fallone
416-593-8304

Manager, Surveillance
George Gunn
416-593-8288

Manager, Litigation
TBA

Manager, Project Office
Kathleen Finlay
416-593-8125

Chief Economist
Randall Powley
416-593-8072

Organizational Chart

"...we virtually re-invented the Commission, building an infrastructure that is highly relevant to the markets and a team that understands the roles regulators should – and should not – play in delivering our mandate."

DAVID A. BROWN, Q.C.
Chair, Ontario Securities Commission

WWW.OSC.GOV.ON.CA → ONTARIO SECURITIES COMMISSION

20 Queen Street West, Suite 1900, Toronto, Ontario M5H 3S8
Telephone: 416-593-8314 Toll Free: 1-877-785-1555

Publications available by calling the OSC or on the Web Site include:
CSA Investor Education Kit
An Introduction to Investing in Securities
Information for Investors – Penny Stocks
Shopping for Investment Advice – Questions You Need to Ask

OSC Perspectives is published quarterly. It contains a summary of policy developments, Commission projects, Canadian Securities Administrators initiatives, and enforcement actions. *Perspectives* is available on the OSC Web Site at **www.osc.gov.on.ca** or by calling the OSC.

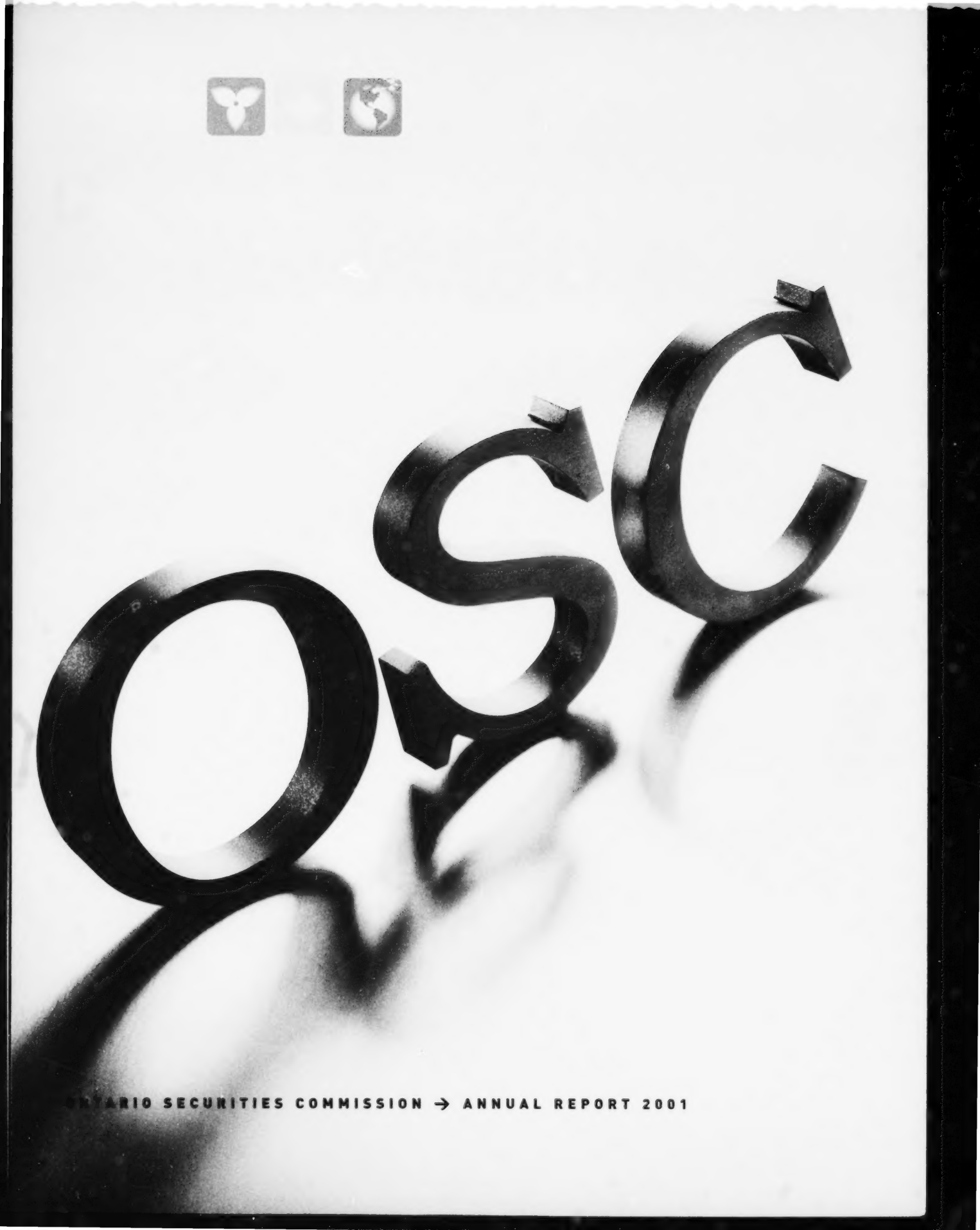

ONTARIO SECURITIES COMMISSION → ANNUAL REPORT 2001

Vision, Mandate & Strategy

Vision → To be and be seen to be a regulator that establishes and diligently enforces clear and unambiguous rules to protect investors and to promote efficiency in our capital markets.

Mandate → To provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices and to foster fair and efficient capital markets in Ontario and confidence in their integrity.

Strategy → To be efficient and proactive in carrying our mandate... to be diligent and fair in applying the rules of the marketplace... to be innovative in applying our regulatory powers to a rapidly changing marketplace.

Who We Are. What We Do.

As the regulatory body responsible for overseeing the securities industry in Ontario, the Ontario Securities Commission administers the Securities Act, the Commodity Futures Act and certain provisions of the Ontario Business Corporations Act. To effectively carry out its mandate, the Commission is organized into nine core branches.

Capital Markets Encompassing Market Regulation, Compliance, Registration and Investment Funds, the Capital Markets branch is responsible for the regulation of registrants, investment products, markets, and clearing and settlement systems.

Corporate Finance Responsible for the regulation of public companies, the Corporate Finance branch oversees offerings and financings; continuous disclosure filings; take-over bids, mergers and acquisitions; and all related administration and document management.

Enforcement With the objective of protecting investors and promoting market integrity, the Enforcement branch ensures that Ontario securities laws are upheld through equitable and effective enforcement.

Communications Working closely with OSC branches, the Communications branch ensures that the Commission's stakeholders are well informed of OSC activities, directives and policy advances through effective communications.

Corporate Services By building and maintaining the core internal systems and infrastructure, the Corporate Services branch helps the Commission's constituents to work effectively and efficiently with OSC programs and initiatives.

Office of the General Counsel Provides senior legal service and assistance on operational, transactional and regulatory issues to the Chair, Commission and staff. The GCO also leads policy projects – including legislative reform – and supports branches in the policy development process.

Office of the Chief Accountant Providing expertise on accounting and policy issues to OSC branches and reporting issuers, the Office of the Chief Accountant also participates in policy development and provides support to OSC projects.

Office of the Secretary The Office of the Secretary to the Commission is responsible for ensuring the fair, impartial and efficient operation of the Commission's administrative proceedings, reviews and appeals; provides corporate secretarial services to the Commission's Board; and administers the request for comments procedures.

Office of the Chief Economist Provides detailed cost-benefit analysis to the OSC and analytical support to policy and operational initiatives. In addition, the Office of the Chief Economist engages in fundamental research on the capital markets and attempts to foster external study of issues.

ABOUT THE COVER

The OSC's 2001 Annual Report highlights the impact that the integration of world capital markets is having on the Commission's work. In order to fulfill our mandate of providing protection to investors and fostering fair and efficient capital markets and confidence in those markets, the OSC is involved with securities regulation at the local, national and global levels.

This theme is reflected in the three-dimensional photograph of the OSC's initials, which represents the depth of the OSC's experience and expertise in dealing with the world's rapidly evolving capital markets. It is also represented by the use of three symbols throughout the report: a Trillium to highlight the OSC's role as a provincial regulator; a Maple Leaf to mark the contribution the OSC makes in the resolution of national issues and in harmonizing securities regulation across the country; and a stylized globe to represent initiatives that the OSC is involved with internationally.

CONTENTS

Five Year Statistical Summary	01
Commission Members	02
A Message from the Chair	04
A Message from the Executive Director	06
Strategic Considerations and Key Challenges	08
What We Worked on in 2000/2001	09
Case Stories	12
Enforcement Calendar	18
Management's Discussion and Analysis	23
OSC Public Salary Disclosure	27
Management's Responsibility and Auditor's Report	28
Balance Sheet	29
Statement of Operations and Operating Surplus	30
Statement of Cash Flows	31
Notes to the Financial Statements	32

ABOUT THE COVER

The OSC's 2001 Annual Report highlights the impact that the integration of world capital markets is having on the Commission's work. In order to fulfill our mandate of providing protection to investors and fostering fair and efficient capital markets and confidence in those markets, the OSC is involved with securities regulation at the local, national and global levels.

This theme is reflected in the three-dimensional photograph of the OSC's initials, which represents the depth of the OSC's experience and expertise in dealing with the world's rapidly evolving capital markets. It is also represented by the use of three symbols throughout the report: a Trillium to highlight the OSC's role as a provincial regulator; a Maple Leaf to mark the contribution the OSC makes in the resolution of national issues and in harmonizing securities regulation across the country, and a stylized globe to represent initiatives that the OSC is involved with internationally.

CONTENTS

Five Year Statistical Summary	01
Commission Members	02
A Message from the Chair	04
A Message from the Executive Director	06
Strategic Considerations and Key Challenges	08
What We Worked on in 2000/2001	09
Case Stories	2
Enforcement Calendar	18
Management's Discussion and Analysis	23
OSC Public Salary Disclosure	27
Management's Responsibility and Auditor's Report	28
Balance Sheet	29
Statement of Operations and Operating Surplus	30
Statement of Cash Flows	31
Notes to the Financial Statements	32

103-06197/

Statistical Summary

Fiscal Year Ending March 31, 2001

5YR

REPORTING ISSUERS

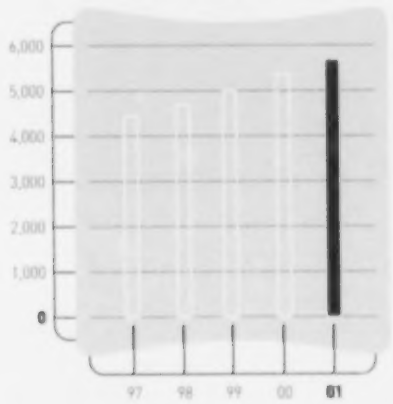

PROSPECTUSES FILED

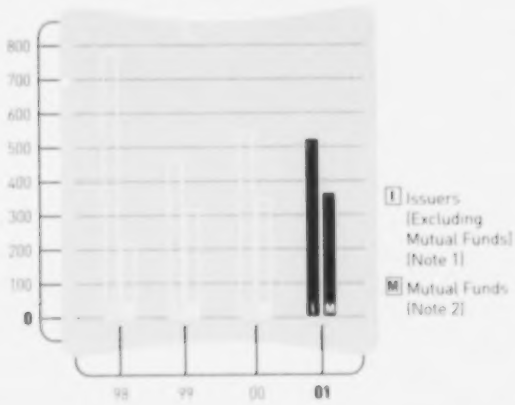

I Issuers (Excluding Mutual Funds) (Note 1)

M Mutual Funds (Note 2)

COMPLAINTS AND INQUIRIES

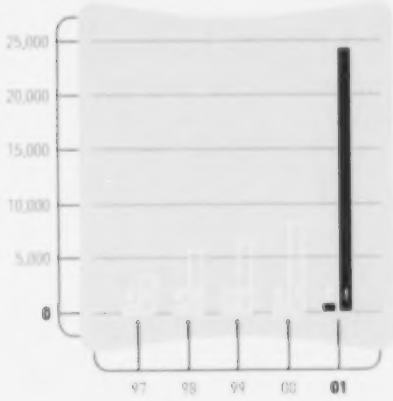

C Complaints

I Inquiries

* Restated

REGISTRATION

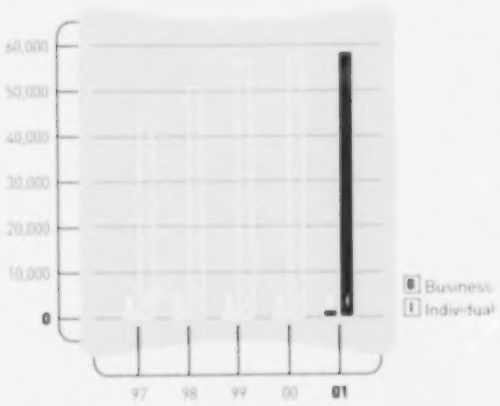

B Business

I Individual

HEARINGS

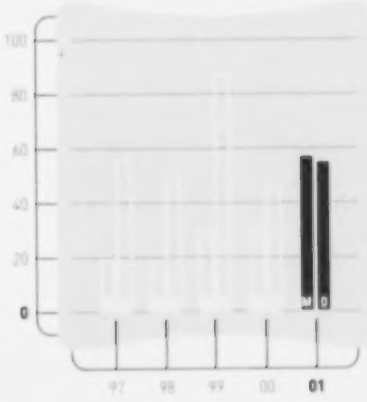

M Matters

D Days

Note 1: It should be noted that this chart includes short form prospectuses and may include prospectuses which were withdrawn or for which the director refused to issue a final receipt.

Note 2: In most cases a prospectus qualifies more than one fund issuer. These numbers represent 2,666 mutual funds – 655 of which were newly created in fiscal 2000/2001. There were 86 amendment filings for mutual fund prospectuses.

COMMISSION MEMBERS

The 11-member governing body of the Ontario Securities Commission also serves as the Board of Directors for the Commission. Its responsibilities include approving policy, making recommendations regarding legislative changes to the Minister of Finance, serving on Commission tribunals, and overseeing the operating and financial affairs of the Commission. The diverse range of experience and tremendous dedication of Commission members make these individuals an exceptional resource.

DAVID A. BROWN, Q.C.

Appointed Chair of the Commission in April 1998. A former senior corporate law partner with Davies Ward & Beck, Mr. Brown, in addition to his full-time role as OSC Chair, is Chair of IOSCO's Technical Committee and a senior member of the Canadian Securities Administrators. He was appointed Queen's Counsel in 1984. His current appointment expires in April 2003.

HOWARD I. WETSTON, Q.C.

Appointed Vice-Chair of the Commission in January 1999. A member of the Ontario and Alberta Bars, Mr. Wetston was appointed Queen's Counsel in 1990, and has extensive experience in economic regulation and administrative law. Most recently he was a Judge of the Federal Court of Canada. His current appointment expires in January 2004.

PAUL M. MOORE, Q.C.

Appointed Vice-Chair of the Commission in February 2001. A member of the Ontario Bar, Mr. Moore was appointed Queens Counsel in 1982, and has extensive experience in over-the-counter and exchange products. Most recently Mr. Moore was a partner with Tory Tory DesLauriers & Binnington (now Torys) where he headed up the firm's derivative practice group. His current appointment expires in February 2006.

L-R: Howard I. Wetston, Paul M. Moore, David A. Brown, Robin W. Korthals, Kerry D. Adams, Stephen N. Adams, R. Stephen Paddon, John A. Geller, Derek Brown, Robert W. Davis, M. Theresa (Terry) McLeod

KERRY D. ADAMS, FCA

Appointed in September 1996. A former partner in the financial institutions branch of KPMG, and past General Manager, Investment Banking for ScotiaBank, Ms. Adams is President of K. Adams & Associates. She is Chair of the OSC's Audit Committee and Investor Education Fund. Her current appointment expires in August 2002.

STEPHEN N. ADAMS, Q.C.

Appointed in December 1996. Called to the Ontario Bar in 1968, and appointed Queen's Counsel in 1981, Mr. Adams is currently Counsel at the law firm McCarthy Tetrault. His current appointment expires in October 2001.

DEREK BROWN, LL.B.

Appointed in October 1997. Former Vice President and Director of RBC Dominion Securities Inc. Mr. Brown is currently Adjunct Professor of Finance at the Joseph L. Rotman Centre for Management of the University of Toronto. His current appointment expires in October 2002.

ROBERT W. DAVIS, FCA

Appointed in November 1999. Currently president of Camiton Inc. Mr. Davis is a former Chief Operating Partner of the accounting firm Peat Marwick Mitchell. His current appointment expires in November 2002.

JOHN A. GELLER, Q.C.

Appointed in November 1993. Appointed Queen's Counsel in 1967, Mr. Geller was a Senior Partner practicing corporate and securities law at Fasken Campbell Godfrey until 1993. He acted as Interim Chair of the Commission from November 1996 to April 1998. He served as Vice Chairman of the Commission from 1993 until October 2000. His current appointment expires in October 2001.

ROBIN W. KORTHALS, MBA

Appointed in April 1995. Currently Chairman of the Ontario Teacher's Pension Plan Board, Mr. Korthals served as President of the Toronto-Dominion Bank from 1981 to 1995. His current appointment expires in April 2002.

M. THERESA (TERRY) MCLEOD, MBA, C.F.A.

Appointed in October 1999. A former investment banker with Pitfield, Mackay, Ross & Company, Merrill Lynch Canada Inc. and ScotiaMcLeod Inc. Mrs. McLeod is currently the president of McLeod Capital Corporation. Her current appointment expires in October 2002.

R. STEPHEN PADDON, Q.C.

Appointed in January 1998. Counsel at the law firm Bennett Jones. Mr. Paddon is a former Vice President and General Counsel of Crownx Inc. and Crown Life Insurance Company. He was appointed Queen's Counsel in 1972. His current appointment expires in February 2003.

Secretary to the Commission is John Stevenson. The Secretary's Office acts as liaison between the Commission members, OSC staff and the public, as well as Corporate Secretary and registrar for the OSC.

Retiring from the OSC this year are Morley P. Carscallen, a Commissioner from 1992 to 2000, and John (Jake) F. Howard, a Commissioner from 1996 to 2000. Their significant contributions to the Commission are greatly appreciated.

A MESSAGE FROM THE CHAIR

There is One Market: the World → Spurred by rapid technological advances, changes in the nature and delivery of financial products continued to sweep the capital markets during the past year – in Ontario, across Canada and around the globe.

At the OSC, the past two years have also been a time of active change. During this period, we virtually re-invented the Commission, building an infrastructure that is highly relevant to the markets and a team that understands the roles regulators should – and should not – play in delivering our mandate.

Our successes last year – a number of which are highlighted in Charlie Macfarlane's message – are ample demonstration that the OSC has evolved into a well-regarded body that has instilled a compliance culture in Ontario.

Yet, our responsibilities towards all market participants do not end here. Today, there is one marketplace: the world. The pace of technological change and the convergence of global capital markets have created the ability to invest and raise capital wherever one chooses. Robust, low-cost, efficient capital markets with deep liquidity pools will emerge as the markets of choice. If we want individuals and institutions to choose to invest in Canada, domestic issuers to choose to raise capital here, and our financial services providers to remain competitive, we must be active in shaping local, national and global regulation to achieve those ends.

In short, we must continue to provide a framework in which investors are protected and fair and efficient capital markets can flourish – markets in which participants can place their confidence.

The challenges of the coming year have implications locally, nationally and internationally. The initiatives discussed below are high on our priority list, and must be accomplished along with our enforcement, education and continuous disclosure activities. Some of these initiatives are controversial and may appear to conflict with certain industry business models. We're committed to working closely with all market participants to construct viable, working solutions.

An Issue of Global Financial Stability

Across Canada, at the end of each day, the value of outstanding trades can reach $150 billion. Given the current three-day settlement cycle (T+3), up to half a trillion dollars in securities could be sitting in limbo awaiting settlement. This creates major inefficiencies in markets and poses major risks to financial intermediaries and economic stability.

The United States is striving to cut settlement cycles down to one day (T+1) by 2004. Canada must keep pace to maintain our markets' efficiency, competitiveness and security. This represents a huge commitment in resources, and the OSC expects to play a leadership role among Canadian regulators. Securities settlement systems have also been identified by the International Organization of Securities Commissions (IOSCO) as critical to global financial stability.

Interconnected Markets Require Comparable Disclosure

In this global market, financial reporting takes on new importance. Last year, half of debt and equity financing by Canadian companies was raised in foreign markets. To raise capital in another market, issuers' financial statements must meet the standards imposed by that market. Companies participating in Canada's capital markets prepare their financial statements in accordance with Canadian Generally Accepted Accounting Principles (GAAP). But if Canadian companies choose to access US capital markets, they must also reconcile to US GAAP. Does this impose undue costs and inefficiencies on Canadian companies, and create a disincentive to foreign issuers to access Canadian markets?

The Canadian Securities Administrators (CSA) is examining the ramifications of permitting Canadian companies to use US accounting standards without the requirement to reconcile to Canadian GAAP. This focus on common standards reflects the work being done internationally: last year IOSCO approved international accounting standards for cross-border offerings. Similar development is now under way on international auditing standards.

Capital flows globally, but our retail investors continue to invest locally. Ontario investors, like investors in many other jurisdictions, are taking on increased responsibility for financing their own retirement. At the same time, the retail side of the securities industry is increasingly shifting its focus from trade execution to an advisory services/wealth management business. In response to these trends, the OSC has given high priority to a project to review how well our securities regulatory model fits with today's financial services business model.

Improving Governance

Improving governance of mutual funds will be another significant initiative. Today, Canadians have more than $400 billion invested in mutual funds, and it is important to ensure independent oversight of the investment decisions made by those funds.

Currently, there is no formal separation between the management of investment decisions made on behalf of unit holders and the management of the marketing side of the mutual fund. We are concerned about the potential for conflict between what's best for mutual fund unit holders and what's best for the stock price of the mutual fund company.

In the coming fiscal year, the CSA will release a concept paper exploring the need for mutual fund governance that is independent of mutual fund managers. A better governance regime will pave the way for easing or eliminating many current regulatory requirements governing mutual funds. For example, a better governance model would allow regulators to treat mutual fund managers the same as pension fund managers, who are required to exercise fiduciary responsibility but are not tied to many of the specific rules to which mutual funds are subject.

Removing Regulatory Borders

This is a small sample of some very large issues we'll be addressing in the coming year and beyond. A common thread is the need to harmonize our efforts with regulators across the country and around the world, and to regulate across similar products and services rather than by traditional sectors.

In this vein, another key focus this year will be the proposed merger between the OSC and the Financial Services Commission of Ontario (FSCO). This new, single entity will provide a more consistent, one-window regulatory system for Ontario's capital markets and financial services industry, and greater protection for investors.

We welcome this new beginning in what we expect to be another year of change in markets here and around the world. I extend my thanks to OSC employees and Commissioners for rising to the many new and ongoing challenges.

DAVID A. BROWN, Q.C.
Chair, Ontario Securities Commission

A MESSAGE FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR

Delivering on Our Mandate → When the OSC became a crown corporation in 1997, we dedicated energy and resources to building an infrastructure and putting the systems in place to deliver on our mandate.

With that platform in place, we shifted our focus last year to a new phase: leveraging the enhanced infrastructure and systems to deliver measurable results. Perhaps the most appropriate way to review some of these outcomes is to consider them within the context of our mandate:

- to provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices
- to foster fair and efficient capital markets in Ontario and confidence in their integrity

Protecting Investors

Last year was pivotal in creating a compliance culture in Ontario and across the country. The successful completion of a number of high-profile enforcement actions represented a turning point for the OSC. As a result, more and more registrants are making compliance a top priority, improving their compliance processes and increasing the authority of compliance officers. The priority of compliance is reflected at the OSC, where last year we surpassed our target to review 75% of registrants' financial filings within 41 business days, achieving 89% of the reviews within this timeframe. We also met our target to review 100% of compliance reports (section 12 NI 81-102) within 22 business days.

Not only have we helped to instill a compliance culture, we've made great strides in establishing a culture of continuous disclosure. After establishing a Continuous Disclosure team in 1999, we launched a full-scale program last year for reviewing continuous disclosure documents provided by every Ontario-based reporting issuer. The program is already earning kudos for the role it will play in improved revenue recognition and quarterly financial reporting.

Another significant investor protection initiative was the virtual shutting down of speculative stock dealers who pump up the price of penny stocks that become worthless as soon as they're sold. For many years the OSC had targeted these dealers by focusing on improper sales practices. Last year we changed our strategy, focusing instead on the excessive markups that were being charged. This allowed us to quickly close down operators who had been making many millions of dollars selling worthless stock.

We continue to play an important role with self-regulatory organizations (SRO) such as the Investment Dealers Association, Toronto Stock Exchange and others: during the year our target was to review 75% of SROs' by-laws within 90 days. We surpassed this goal, achieving 90% of the reviews within this timeframe.

A key highlight was the recognition of the Mutual Fund Dealers Association (MFDA) as an SRO. Mutual fund dealers will have to apply for membership and ultimately become members of the MFDA, which we believe will result in much improved protection for a large segment of Ontario investors. Our compliance staff also completed the first-ever review of the Investment Dealers Association (IDA), and as a result the IDA is now implementing many recommendations to further protect investors.

Last year, we achieved a new milestone in investor protection. On August 3, 2000 the Investor *e*-ducation Fund was incorporated – with its own Board of Directors – to support research, programs and partnerships that help people understand risk, and invest responsibly. The Fund receives settlement monies derived from OSC enforcement proceedings. By applying these monies to educational initiatives, its activities will complement the public's growing participation in financial markets with a growing financial know-how.

Fostering Fair and Efficient Capital Markets

Throughout this annual report, there are many examples of how emerging technologies affect our trading systems and practices. Canada's stock exchanges have been undergoing significant changes as a result of these new technologies. Our goal as regulators is to ensure that the outcome of these developments is a more efficient market.

That process began last year with the re-alignment of our stock exchanges. The Toronto Stock Exchange (TSE) became the sole senior equities exchange; the Vancouver and Alberta Stock Exchanges merged to form the Canadian Venture Exchange (CDNX); and the Montreal Exchange became the sole derivatives market in Canada. The next stage will be the merger of the TSE and CDNX, and beyond that the introduction of alternative trading systems.

As our markets become increasingly integrated with those across the country and around the world, it becomes even more vital to be a player on the national and international regulatory scene. This involvement is critical to the future efficiency and competitiveness of our markets. In David Brown's message, and throughout this report, there is much evidence of the Commission's involvement at these levels through IOSCO, the CSA and the Joint Forum of Financial Market Regulators.

Enhancing the Infrastructure

While our mandate is market-focused, it is our systems, employees and processes – our infrastructure – that permit us to deliver on these goals. Last year we established a strong, effective management team, strengthened communication with the media to improve our ability to reach industry members and investors and made great strides in improving the level of service we offer to market participants. A key example of OSC's service improvements is our greatly reduced complaint handling time, highlighted on Page 12.

We also have our Corporate Services area to thank for many behind-the-scenes accomplishments. Last year – in the midst of these outcomes – we further increased staff, improved our systems, and orchestrated a move to a more effective premise.

I sincerely thank all the members of our highly capable team, and look forward to celebrating even greater outcomes in the year ahead.

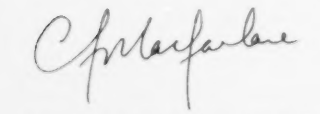

CHARLES F. MACFARLANE
Executive Director, Ontario Securities Commission

STRATEGIC CONSIDERATIONS AND KEY CHALLENGES

To achieve its goals, the OSC must address certain challenges in its operating environment. These challenges are not unique to the OSC and take the form of changes to the business environment, capital markets, market participants and the regulatory framework.

Global Integration of Markets

Increasingly, the business environment is subject to global influences wherein firms are being serviced by integrated banking, insurance and securities conglomerates that operate worldwide. The growing mobility of capital flows magnifies the importance of maximizing Ontario market liquidity and eliminating unnecessary regulatory costs.

Rapid Pace of Technological Change

Technology is facilitating the creation of increasingly sophisticated financial products, trading techniques and strategies. It is also a key factor behind the emergence of a class of retail investor that makes investment decisions without receiving advice from an investment dealer. Increases in online trading and anticipated competition from alternative trading systems have prompted changes to existing marketplaces and will continue to have a significant impact on the competitive structure of the industry.

Redefinition of Roles of Regulators of Financial Services

Relaxation of restrictions on the types of financial products offered by financial service providers, increased competition among the different providers, increased consumer demand for new products and services and the rapid pace of new information-based electronic technologies have resulted in regulatory gaps and overlap. Harmonized regulation of similar products and services across sectors and between jurisdictions is required. Consequently, there is a need to redefine the mandates and activities of financial regulators.

Increased Direct Investor Participation in Equities Markets

Direct ownership of equities continues to increase dramatically. Explosive growth in the use of the Internet has provided enhanced access to and greater reliance on a wide range of information outside the framework of required securities regulatory filings (such as bulletin boards and whisper numbers). These trends present challenges to inform, educate and protect investors. The continued growth in investor sophistication heightens the need for continuous disclosure of clear and accurate information in order to ensure the integrity of the secondary market.

Continued Importance of Investment Funds to Investors and to the Canadian Market

Investors continue to invest significant amounts in investment funds, including mutual funds, exchange traded funds, pooled funds and segregated funds. An important component of this investment is intended to fund investors' retirement, often as an alternative to traditional defined benefit pension plans. The investment fund industry is changing through the consolidation of players and the proliferation of new products and services as a response to increased competition. Investors are seeking, and have access to, many sources of information about their investments, including that provided by third party information providers. The unprecedented importance of investment funds to the Canadian marketplace is largely due to continued growth of investments in retirement tax plans.

Need to Foster Public Confidence in the Integrity of the Market

Market participants and investors want regulators to provide clearer rules. Investors want assurance that appropriate safeguards are in place to sustain the integrity of capital markets. Continuing growth in wealth management activities places greater importance on the need for regulators to establish rules to ensure the appropriate training and conduct of investment advisors and registrants who provide investment advice.

Need For Continued Expansion of OSC Expertise

The OSC is committed to providing high quality, user-friendly services and faster response times. More competitive labour markets present a challenge to the OSC to attract and build staff expertise to effectively address increasingly complex issues and meet the needs of its constituents.

WHAT WE WORKED ON IN 2000/2001

Developed Legislation for Proposed OSC-FSCO Merger

OSC staff has worked closely with the Ministry of Finance and senior management at the Financial Services Commission of Ontario to move forward with the Government's proposal to merge the two agencies to create a single market regulator. During the past year, staff contributed to a Discussion Paper examining changes in the financial services industry and the proper regulatory response to those changes, which was released for public comment. As a result of the comments received, the OSC worked with MOF and FSCO to develop a Consultation Draft, which Finance Minister James Flaherty released for public comment in April 2000.

Worked to Harmonize Securities Legislation Across Canada

The Canadian Securities Administrators (CSA) established a staff committee to identify opportunities for legislative harmonization across Canada. The staff committee submitted a report to the CSA Chairs in November 2000, identifying a number of recommendations for legislative convergence. OSC staff submitted proposed amendments to the Ministry of Finance to be included in a proposed red tape legislative package. The CSA Chairs will consider the balance of the recommendations as part of their strategic planning process.

Formalized New Prospectus Requirements

On December 31, 2000, the Commission capped a five-year effort to better harmonize prospectus provisions and practices across the country by adopting a series of rules, including: Rule 41-501 General Prospectus Requirements; National Instrument 41-101 Prospectus Disclosure Requirements; National Instrument 44-101 Prompt Offering Qualification System; National Instrument 44-102 Shelf Distributions; and, National Instrument 44-103 Post Receipt Pricing.

Substantial Achievement on Reformulation Project

In addition to the effort to harmonize prospectus rules across Canada, significant progress was made in reformulating major national and local rules. The following rules were completed last year: 61-501 Insider Bids, Issuer Bids, Going Private Transactions and Related Party Transactions; 31-502 Proficiency Requirements for Registrants; 35-502 Non-Resident Advisers; 51-501 Annual Information Form and Management's Discussion and Analysis; 54-501 Prospectus Disclosure in Certain Information Circulars; and, 43-101 Standards of Disclosure for Mineral Exploration and Development and Mining Properties.

Played Key International Role

The OSC significantly strengthened its role in the international community when the International Organization of Securities Commissions (IOSCO) appointed the Chair of the OSC to Chair its Technical Committee, IOSCO's key policy-making body. Participating in IOSCO Working Party 3, the OSC has assumed responsibility for completing a study on dealer funding and liquidity risk. We also played a key role in IOSCO's adoption of international accounting standards, which will facilitate cross-border capital raising activities by issuers.

We continue to represent IOSCO on the Financial Stability Forum. The Forum's key objective is to promote international financial stability, improve the functioning of markets, and reduce systemic risk. The Forum co-ordinates the efforts of leading national authorities responsible for financial stability in significant international financial centres, international financial institutions, sector-specific international groupings of regulators and supervisors, and committees of central bank experts.

Assisted Minister of Finance in Legislative Review

The Commission's General Counsel is an appointee on the five-year Legislative Review Advisory Committee established by the Minister of Finance. In April 2000, the Committee published for comment a comprehensive list of issues to stimulate public input. OSC staff was actively involved in preparing background materials on specific issues for the Committee's consideration. The Committee has substantially completed its review of the issues originally published for comment and is writing a draft report, expected to be released for comment in fall 2001.

Developed a Continuous Disclosure Review Program

On July 1, 2000, we implemented a comprehensive program for reviewing continuous disclosure documents provided by reporting issuers. Our target is to review Ontario head office companies approximately once every four years. The program is on track to complete the reviews targeted for this fiscal year.

Contributed to Proficiency, Disclosure and Practice Requirements
As a member of the Joint Forum of Financial Market Regulators, the OSC has contributed to developing proficiency requirements for financial planners and practice standards for all financial services intermediaries, harmonizing the regulation of individual variable insurance contracts and mutual funds, and preparing a concept paper dealing with investment disclosure in capital accumulation plans that provide retirement benefits to employees. The Joint Forum Sub-Committee on Practice Standards continues its work in developing core practice standards. A draft Code of Conduct is now under review.

Improving Registration Processes
We completed significant development work on streamlining and strengthening registration processes, culminating in the National Registration Database system, which is expected to be operational by 2002.

Addressed Issues with Stock Exchanges
The OSC finalized the Canadian Venture Exchange (CDNX) application for an exemption from recognition as a stock exchange. The Ontario, Alberta and British Columbia Securities Commissions published a memorandum of understanding governing oversight of the CDNX. In addition, work continues towards recognizing the Montreal Exchange (ME).

Conducted Compliance Reviews and Monitoring
We helped develop a co-ordinated CSA oversight plan for the Investment Dealers Association (IDA), which the Commission and the CSA approved, in draft, in December 2000, for implementation in 2001. Examinations of the IDA, the Canadian Investor Protection Fund (CIPF) and Toronto Stock Exchange (TSE) were conducted in 2000. We also completed compliance examinations, and mutual fund dealer and advisor inspections, including one national compliance review, as planned. In December 2000, staff completed its monitoring of certain securities dealers that had been winding down businesses on which certain conditions had been imposed.

Defined New Compliance Mandate
The OSC approved a proposal regarding the future of the Compliance Department. The proposal lays out a comprehensive plan for developing an effective and efficient compliance function at the OSC. It outlines the mandate and objectives of the department and describes the various functions and resources required to carry out its mandate.

Developed a Market Integrity Analysis System
The Market Integrity Computer Analysis (MICA) system was completed and delivered to the CSA members in June 2000. An agreement to form an RCMP/OSC Securities Fraud Task Force was signed on August 31, 2000.

Developed New Regulatory Model for Providing Financial Advice
In cooperation with an industry advisory group, Commission staff has worked through the issues relating to how financial advice is provided to investors and developed a framework for a new regulatory model. It expects to release a draft concept proposal for comment in the summer of 2001.

Began Reviewing Revenue Recognition Practices
In August, we began a targeted review of revenue recognition practices, and subsequently issued a preliminary report.

Alternative Trading System Update
Consultations were completed on a proposed Alternative Trading Systems (ATS) rule, which is designed to improve liquidity and foster competition in our capital markets. The rule is expected to be implemented at the end of the 2001 calendar year.

Delivered Draft Legislation on Civil Liability for Continuous Disclosure
A CSA report, responses to comments and revised draft legislation regarding statutory civil liability for continuous disclosure were published for information purposes in November 2000. The draft legislative package was delivered to Ministry of Finance staff for its consideration. At publication time, the Government had made no decision on proceeding with the amendments.

Insider Trading Reporting System Update

Extensive work was undertaken to prepare for the implementation of the System for Electronic Disclosure by Insiders (SEDI), which will be in place by the end of 2001. SEDI is a high-profile initiative that will provide a far more efficient system for insiders to file trading reports, while benefiting investors by creating greater transparency in capital markets.

Expanded Investor Education Initiatives

The OSC stepped up its investor education programs in 2000/2001 by expanding the number of initiatives outside the Annual Investor Education Week, and by partnering with community agencies such as the Canadian Association of Retired Persons to deliver community-based seminars.

We also established the Investor Education Fund to develop research, programs and partnerships that promote investor education. The IEF is funded by enforcement settlements and governed by an independent Board of Directors that is responsible for developing criteria to determine how funds will be dispersed.

Reduced Fees and Completed Fee Consultations

We implemented a further 10 per cent across-the-board reduction in OSC fees in June 2000. We also completed extensive stakeholder consultations on proposed fee approaches. A concept proposal has been released for comment.

Played Key Role in Mutual Fund and Segregated Fund Regulation

The Mutual Fund Dealers Association (MFDA) was recognized as a self-regulatory organization for mutual fund dealers on February 6, 2001 and Rule 31-506 SRO Membership – Mutual Fund Dealers came into force, following year end, on April 23, 2001. Mutual fund dealers must apply for membership in the MFDA by May 23, 2001, and must become members by July 2, 2001 if they wish to continue in business as mutual fund dealers.

Following year end, rules to permit mutual funds to lend their securities, to use repurchase agreements and to permit index mutual funds to track their specified indices without investment limits came into force on May 2, 2001.

We released a report (prepared by Stephen Erlichman) to the CSA on alternatives for a mutual fund governance regime in July 2000, and staff began work on a CSA proposal for a new mutual fund regulatory framework. The proposal will discuss an independent governance mechanism and the possibility of additional regulation and registration of fund managers. A concept proposal setting out the proposed new regulatory framework is expected to be released for comment later in 2001.

We reviewed all simplified prospectuses and annual information forms filed by mutual funds under NI 81-101 to ensure compliance with the form requirements and the goals of the CSA in requiring a new mutual fund prospectus regime. Work is underway to develop proposed new rules that define the financial information on mutual funds given to investors on a periodic basis after investment.

Insurance regulators and CSA partners agreed to a two-year implementation plan to harmonize the regulation of mutual funds and segregated funds in the 15 areas noted in December 1999.

Examined Stock Exchange Demutualization Issues

An OSC-led task force released a discussion paper examining the regulatory issues raised by stock exchange demutualization. The paper outlined the responses of various securities regulators to these issues.

Improved Communications and Solicited Performance Feedback

We devoted more resources to the OSC Contact Centre and to increasing the flow of timely information about OSC initiatives to the news media. The annual Dialogue with the OSC conference in Toronto was expanded via satellite to include market participants in Ottawa and London. A benchmark survey of the stakeholder community was conducted to assess views of the OSC's performance.

Conducted Market Salary and Development Review

The Commission undertook a comprehensive market salary review to ensure that its compensation package remains competitive. We conducted a survey of all employees to identify organizational development opportunities. We also enhanced recruitment efforts, increasing staff by 12 per cent over the fiscal year.

Ontario

Responding to questions and complaints from investors, market participants and securities staff has always been a key OSC mandate. Recently, the Commission's capabilities and performance in this area have increased exponentially, with the development of the OSC Contact Centre.

The Contact Centre was implemented to respond to the rapidly changing and growing activity in Ontario's capital markets. Its mandate is to provide these Commission customers with accurate, timely responses to questions and concerns, facilitate resolutions wherever possible, and review complaints to determine if they should be escalated to investigation and enforcement. This communications hub benefits not only investors and market participants, but Commission staff who are alerted to emerging trends, and alleviated from excess inquiry management by this frontline resource.

Since its launch in January 1999, Contact Centre staff has more than doubled – individuals specifically trained to respond to the regulatory issues voiced in a growing volume of inquiries and complaints. This is no average contact centre: the team lists legal, financial services, investigative, regulatory and practical business experience on its collective resume.

Each month, Contact Centre staff applies this diverse expertise, along with customer service skills and leading-edge technology, to field 1,700 calls, respond to 290 e-mails and 65 written complaints. Response turnaround times have improved dramatically: 88 per cent of calls are answered within 30 seconds; 80 per cent of e-mails answered within two business days; written complaint files handled on average within 32 days, rather than the target 46. In addition, 55 per cent of complaints are now being resolved by Contact Centre staff.

Toronto – 365 Days a Year → Described as the public face of the Commission, the Toronto-based Contact Centre manages the OSC website, which receives more than 30,000 visitors monthly. In the coming year, this gateway to the OSC will be revamped, making it easier for visitors to search and navigate, and more efficient for Commission staff to maintain and update.

OSC → Mark McManus, Manager, Contact Centre and Joan Chambers, Senior Inquiries Officer

The OSC is charged with the administration and enforcement of the Ontario *Securities Act*, an important part of which is providing excellent service to the province's many investors, registrants and reporting issuers.

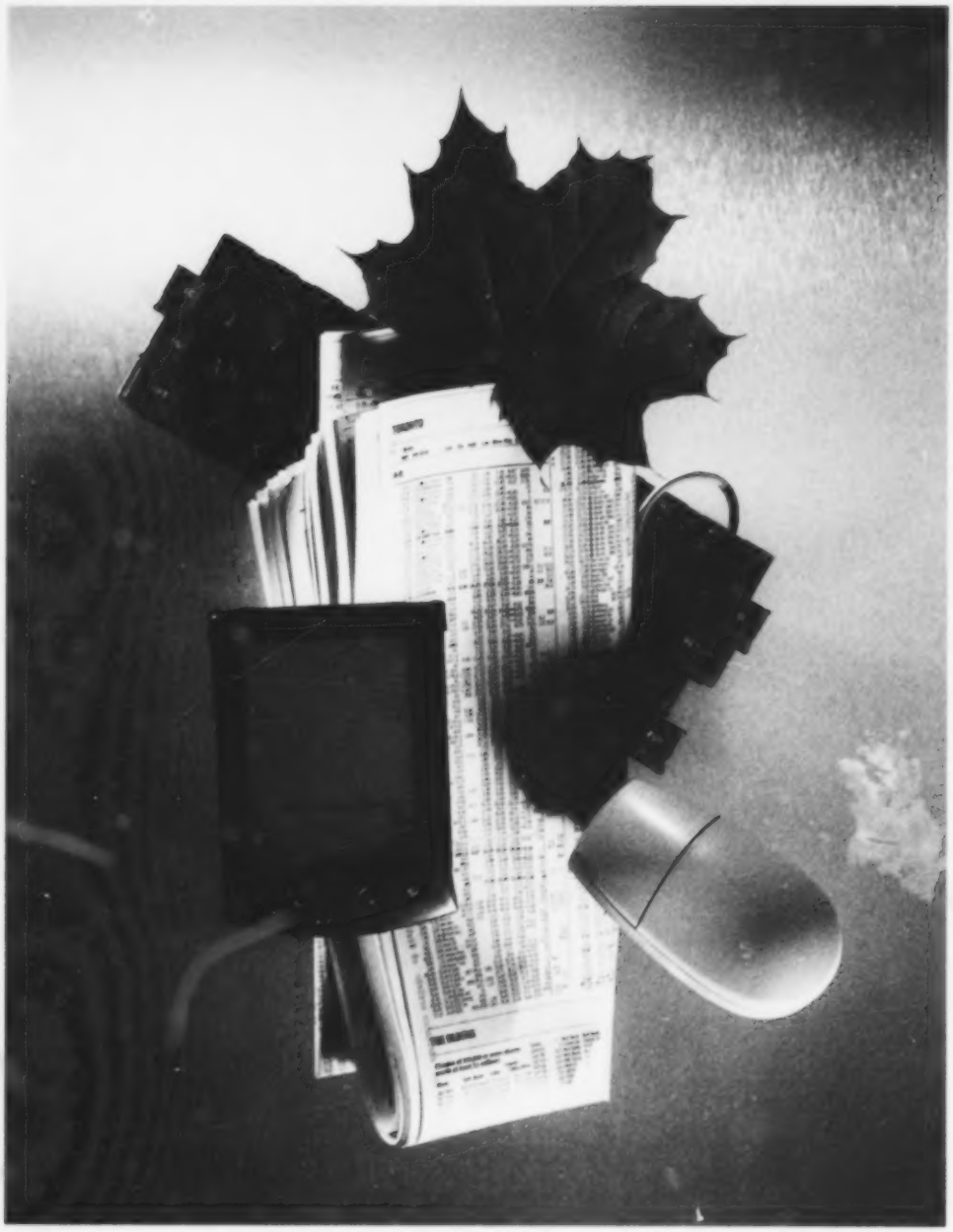

As Canada's capital markets become increasingly complex and intertwined, the OSC plays a key role in harmonizing legislation to provide greater efficiencies that benefit all market participants.

Canada

In the past, regulation has been based on borders - those that delineate geographic jurisdictions and traditional financial institutions. Today's market, however, knows no borders. Electronic trading systems have spurred cross-border trading. Products offered by financial service providers are converging, and the credentials of those selling them are harder to differentiate.

In this environment, regulatory harmonization has taken on vast importance. Last year, the OSC continued to play a leading role in national regulatory harmonization through both the Canadian Securities Administrators (CSA) and the Joint Forum of Financial Market Regulators. Our contributions to these national efforts help protect investors, eliminate regulatory gaps and duplication, and instill foreign investment confidence in Canadian markets.

OSC staff played a central role in developing a number of national instruments, including requirements for prospective disclosure and new standards for disclosure by mining companies. Technology-based projects were also among the Commission's many CSA initiatives. These included proposed rules for the use of alternative trading systems in Canada. Other key technology projects include: the development of a National Registration Database, a web-based system that will permit electronic filing of registration forms and make the securities licensing process faster and easier to use; and, an insider trading database that will permit insiders to file electronically, more readily satisfy insider reporting requirements across Canada, and improve timely access to insider reports.

Insurance and securities regulators on the Joint Forum are developing proficiency requirements for financial planners. This will ensure that insurance and securities practitioners who use titles that convey an ability to provide comprehensive financial planning advice are qualified to provide it. Another significant milestone is the Joint Forum's progress on harmonizing segregated fund and mutual fund regulation – very similar products that have been regulated differently.

Vancouver – October 2000 → Canadian regulators meet to discuss the regulation of capital accumulation plans – the generic name for pension plans, group RRSPs, profit-sharing and similar plans – in which Canadians have $50 billion invested. The concern is a lack of uniform regulation across jurisdictions and sectors. The outcome is a discussion paper containing new proposed regulation.

CSA → Kathleen Finlay (left), Manager, OSC Project Office
Joint Forum → Tula Alexopoulos, Special Advisor, Domestic Affairs

Global

Canadian investors have become active in global capital markets. As new communication technologies dissolve international borders, investors gain easy – and potentially risky – access to these markets. Increasingly the OSC is playing a key role in the development of international regulatory standards that protect investors and companies engaged in cross-border activity.

Last year OSC employees were active participants in every working committee of the International Organization of Securities Commissions (IOSCO) and in the Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA). The OSC Chair, David Brown, is also Chair of IOSCO's Technical Committee, the organization's key policymaking body. In these roles the Commission works with regulators from around the world to promote consistent standards of regulatory protection and provide investors with understandable, comparable and transparent information.

The fiscal year began with a high-profile demonstration of this co-operation: in May 2000, IOSCO endorsed the use of International Accounting Standards as the basis for financial statements to be used in cross-border offerings and securities listings. In the coming year, OSC staff will work with IOSCO to focus attention on international auditing standards to further the goal of a single set of standards for disclosure documents used in international offerings and listings.

We also continued to represent IOSCO on the International Financial Stability Forum. During the year, the Forum made recommendations to improve the global financial system and enhance overall market stability.

We integrated this effort into our participation in COSRA, working with regulatory leaders in the Americas to co-chair a working party to promote safe securities settlement and clearance systems that are consistent with international standards.

Sydney – May 2000 → The Internet and high-tech companies have created new challenges in world capital markets. At the IOSCO Annual Meeting, the Technical Committee, which is now chaired by the OSC Chair David Brown, identifies four new economy concerns: the IPO process; the valuation of high-tech companies, including accounting and financial reporting issues; the impact on investors of short-term trading strategies; and preserving investor confidence.

IOSCO & COSRA → John Carchrae, Chief Accountant and Tanis MacLaren, Head, International Affairs

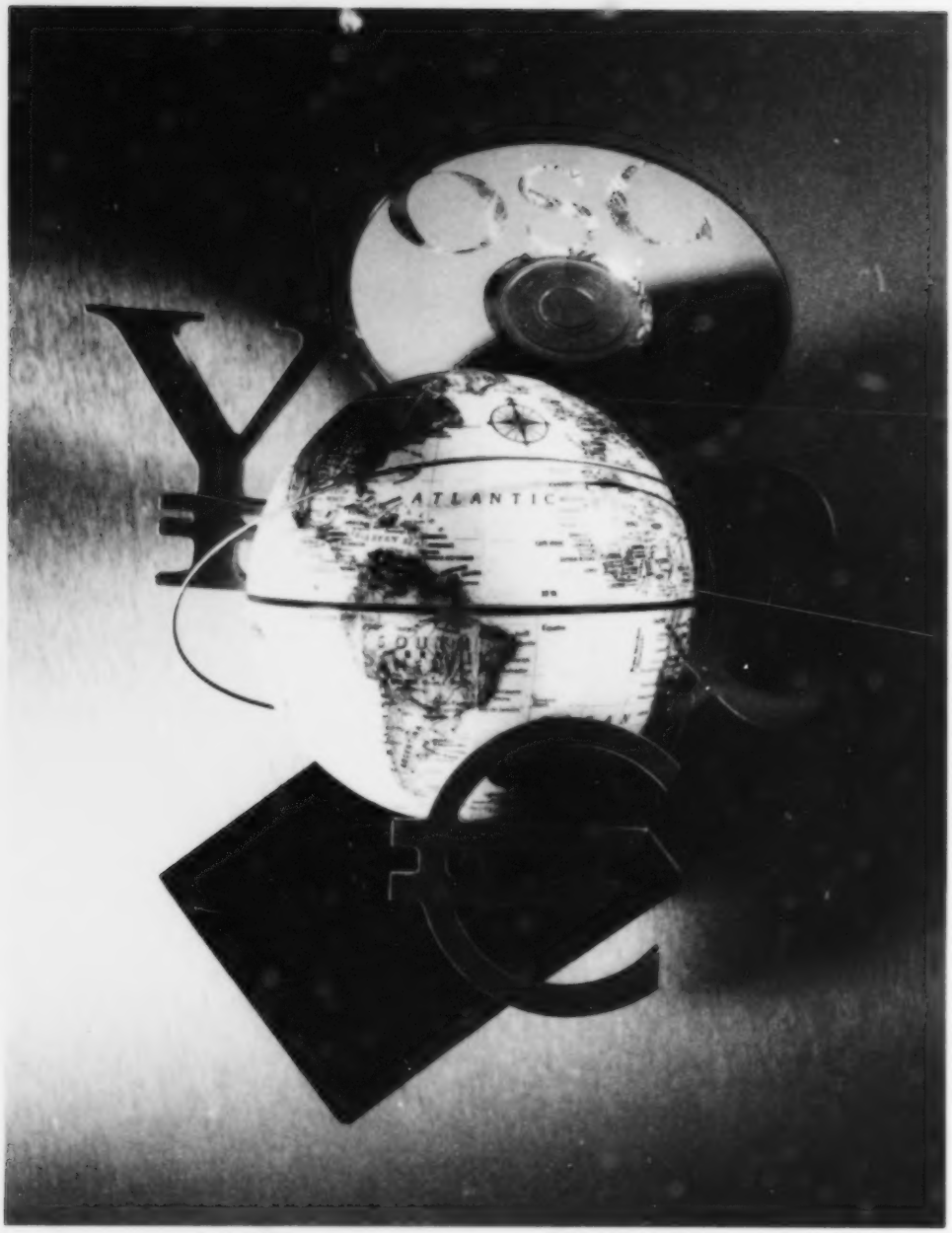

On the world stage the OSC represents Canada's wealth of financial services expertise by helping to shape the integration of global capital markets and market regulation.

ENFORCEMENT CALENDAR

Investor confidence depends on the firm enforcement of securities regulation. Through our enforcement activities, we provide market participants with a continual reminder that failing to abide by the rules carries consequences. In 2000, we actively dealt with 561 cases. We also increased our enforcement staff and technologies to reflect the importance we place on this critical role. As a result of a number of changes in processes and procedures, enforcement staff have actively investigated and recommended proceedings in more cases involving substantial breach of the Ontario securities law.

FIRST QUARTER

03/00 **Appeal Rejected**

After one of the longest hearings in OSC history, the Superior Court of Justice dismisses an appeal by **Jeffrey Robinson**, **Peter Robinson** and **Terence Edward Robinson**, finding they engaged in a deliberate and contrived scheme involving manipulative or deceptive trading activities.

04/00 **Prohibited from OSC Registration**

The Commission approves settlements against **A.C. MacPherson & Co. Inc.**, and **Geno Della Rocca** for purchasing shares of two issuers at a discounted rate, then selling them at excessive markups to clients during 1996 and 1997. Both are reprimanded. A.C. MacPherson's registration is suspended. Della Rocca is prohibited for 15 years from applying for registration. They contribute $25,000 towards investigation costs.

04/00 **Cease Trade Order Extended**

For violating the terms of an earlier settlement, **Mikael Prydz** is reprimanded and prohibited from trading securities for ten years (further to a previous five year cease trade order), must resign from all positions as a director or officer of an issuer, and is prohibited from becoming a director or officer of an issuer until February 2015.

04/00 **Trading Sanctions Imposed**

The Commission approves settlements against **Norman Maxwell**, **Antonino Candido** and **John Dzambazov** for their involvement as officers and directors of **Megalode Corporation** in preparing untrue financial statements. Maxwell and Candido admit to engaging in insider trading. All are reprimanded and prohibited from trading securities for the periods specified: Maxwell, ten years, Candido, eight years, Dzambazov, six years.

FIRST QUARTER continued

06/00 **Incomplete Disclosure in Share Purchase Offer**

The OSC makes a number of allegations against **Otis-Winston Ltd.**, in the matter of Otis-Winston filing a SEDAR form offering to purchase shares of Xillix. The allegations are related to disclosure and shareholder communication requirements and failure to be registered to trade securities in Ontario, among others.

06/00 **Permanent Cease Trade Order Issued**

Koman Info-Link Inc., **Koman Investment Inc.**, and **Simon Ko** are permanently prohibited from trading securities. **Jose Castaneda** is prohibited for five years. Ko is ordered to resign as officer and director of Koman. Respondents are reprimanded and the Superior Court of Justice appoints a receiver of all property held in Koman's name.

SECOND QUARTER

07/00 **Failure to Serve Clients Adequately**

A settlement is reached with **RT Capital Management Inc.**, and nine employees. The respondents admit they acted in a manner contrary to the public interest. RT Capital admits it failed to establish appropriate written procedures for dealing with clients with respect to high closings. Settlement includes: payment of $3 million; a review of practices and procedures; and changes to RT Capital's telephone taping system. Respondents face significant sanctions, from reprimands through to training and suspended registration terms.

07/00 **Registrations Suspended, Terminated**

The OSC reaches a settlement with **Gordon-Daly Grenadier Securities**, **David Bregman**, **Alan Greenberg**, **Oron Sternhill** and **Wangyal Tulotsang**, suspending or terminating registrations and trading of securities. Respondents are reprimanded, prohibited from becoming directors or officers of any issuer, and must pay costs to the Commission.

07/00 **Cease Trade Order Issued**

A settlement agreement is reached with **David Singh**, former president of Fortune Financial Corporation. The settlement includes a reprimand, a five year cease trade order, and a $25,000 contribution to cover investigation costs.

08/00 **Significant Sanctions Imposed**

A settlement is reached with **Price Warner Securities**, **Ian Rolin** and **Lorne Rolin**, who admit that Price Warner acquired stock for its own account and re-sold it to clients at excessive mark-ups. The respondents are reprimanded, Price Warner's registration is suspended and the company is ordered to wind up its business. It must also return cash and/or securities to clients. Ian and Lorne Rolin face registration suspensions of 15 and seven years, respectively, and pay $25,000 in investigation costs.

08/00 **Failure to Provide Adequate Disclosure**

Proceedings begin against **Philip Services Corp.**, and seven former officers and/or directors. The OSC alleges that Philip filed a prospectus in 1997 that failed to provide proper disclosure, and failed to disclose material facts relating to Robert Waxman, former officer and director.

08/00 **Registration Terminated**

The registration of **Clifford Paul Tindall**, former vice president and salesperson of Fortune Financial Corporation, is terminated. He must cease trading securities in Ontario for seven years.

09/00 **Permanent Cease Trade Order Issued**

Patrick Joseph Kinlin is ordered to permanently cease trading securities. Kinlin had fraudulently sought funds from individuals for investment in a number of markets, some in which he was not licensed to practice. He had previously pled guilty to 28 counts of fraud, was sentenced to five years in prison and ordered to pay compensation of more than $12 million to the fraud victims.

09/00 **Activity Requires Registration**

The OSC alleges that **Southwest Securities Inc.** – a Texas corporation that provides securities transaction processing services to dealers around the world, including one in Ontario – requires registration under Ontario securities law.

09/00 **Registration Denied**

Joseph Curia is refused reinstatement for registration as a salesperson. He had previously been employed as a salesperson at A.C. MacPherson Company Inc., which the Commission had ordered wound up in April 2000.

THIRD QUARTER

10/00 **Exemption Application Denied**

The Commission denies an application by **David McIntyre** for exemption from registration and prospectus requirements of the Ontario Securities Act, ruling that these requirements are intended to protect investors.

10/00 **Sentenced to Prison Term and Fined**

The Ontario Court of Justice sentences **Warren Lawrence Wall** and **Shirley Wall** to prison terms of 30 and 22 months, respectively, for trading and distributing securities contrary to Ontario securities law. A fine of $1,000,000 is imposed against **Dual Capital Management Limited**, of which both were officers and directors. After the prison terms, both are subject to probation, during which they are forbidden to trade, distribute and promote insurance products and securities. The breaches at issue include dishonest investment schemes that preyed on elderly investors.

11/00 **Registration Suspended**

Russell Millard, a former mutual fund salesperson of CCI Capital Limited, is reprimanded and his registration suspended for a period of 21 days.

11/00 **Restitution and Reviews Ordered**

The Commission approves a settlement involving **Mark Bonham**, **StrategicNova Funds Management Inc.** and **Bonham & Co.** StrategicNova is ordered to pay $10,000, submit to a third-party review and implement changes, communicate to the public and individual clients if fund values and/or published results were materially misstated, and make appropriate restitution.

12/00 **Temporary Cease Trade Orders Extended**

Global Privacy Management Trust (GPMT) and **Robert Cranston** face a number of allegations, including soliciting investments in certain trading programs over the Internet without registration.

First Federal Capital (Canada) Corporation and **Monte Morris Friesner** face a number of allegations, including trading securities without registration.

Offshore Marketing Alliance and **Warren English** face allegations that the company is incorporated under the laws of Belize as an International Business Corporation but carries on business in Ontario without registration.

Terry Dodsley faces allegations of advertising investment and commodities trading opportunities and services, trading in securities, and portraying himself as an advisor on securities, without being registered to do so.

FOURTH QUARTER

01/01 **Cease Trade Order Issued**

In a settlement with **MacDonald Oil Exploration Ltd.**, **Macdonald Mines Exploration Ltd.**, **Mario Miranda** and **Frank Smeenk**, the respondents admit to contravening securities laws. They are reprimanded and asked to submit to a review. Miranda is ordered to cease securities trading for six months, and Smeenk for 12 months. They are ordered to contribute $75,000 towards investigation costs.

02/01 **Convicted of Securities Offences**

The Ontario Court of Justice finds **Arnold Guettler**, **Neo-Form Corporation** and **Neo-Form North America Corp.** guilty of a number of securities offences including not being registered to trade in securities. Sentencing was scheduled for June, 2001.

02/01 **Permanent Cease Trade Order Issued**

A settlement against **Noram Capital Management, Inc.** and **Andrew Willman** indicates that over a 7-year period, Willman showed a complete lack of concern for clients and the marketplace and that his conduct was as serious as any recently before the Commission. Noram and Willman are reprimanded and their registrations permanently terminated. Willman is ordered to permanently cease securities trading. They must pay $82,500 to cover Commission costs.

02/01 **Contravened Securities Law**

The Commission approves a settlement against **Amalgamated Income Limited Partnership** and **479960 B.C. Ltd.**, after the organizations admit to contravening Ontario securities law, specifically early warning reporting, insider trading reporting and take-over bid requirements. The organizations file outstanding reports, represent their intention to comply with reporting requirements, pay outstanding filing fees, and contribute $20,000 towards investigation costs.

02/01 **Registration Terminated**

In a settlement agreement **Lois Doreen King** admits that, as principal of Boulder Management Inc., she made inappropriate entries in Boulder's records to overvalue units of closely held investment funds, and attempted to conceal this from auditors. King is reprimanded, her registration is terminated and she is prohibited from trading securities for three years.

03/01 **Proceedings Commenced**

Proceedings against **Wayne Umetsu** begin, based on the allegation that he used for personal benefit $80,000 in funds given to him by a client for purposes of trading in commodity futures.

03/01 **Fake Website Reveals Risks to Investors**

The OSC launches a phony website "NoRiskWealth.ca" to demonstrate the pitfalls of making investment decisions based on unverifiable information. In the six weeks that the site is operational, it has more than 16,000 hits. The project tests the ability of securities regulators to monitor the Internet and allows the OSC to gather information about "scam" websites.

MANAGEMENT'S DISCUSSION AND ANALYSIS

The financial statements present the results of the Ontario Securities Commission for the year ended March 31, 2001 with March 31, 2000 comparatives and accompanying notes. The following comments provide an analysis of the factors which affected the Commission's operations during 2001 as well as the factors that reasonably may be expected to impact on future operations and results. The document should be read in conjunction with the financial statements.

ANALYSIS OF OPERATING RESULTS

Excess of Revenue over Expenditures

Excess of revenue over expenditures for the twelve months ended March 31, 2001 was $37.1 million. In accordance with the provisions of the *Securities Act*, the Minister of Finance may require the Commission to remit funds which are surplus to its operating requirements to the Province of Ontario. During the twelve month period, the amount distributable from the Commission to the Province was $32.2 million (2000 – $22.8 million). The general operating surplus as at March 31, 2001 was $11.3 million (2000 – $11.4 million).

Revenue

In 2000, $82.4 million was collected under the *Securities Act* and the *Commodity Futures Act*. Total revenue for 2001 was $83.8 million. This represents an increase of $1.4 million or 1.7%. This increase in revenue occurred despite a 10% overall fee reduction which was implemented in June 2000. The Commission has five primary sources of revenue:

Prospectus filings, comprised of fees for preliminary and final filings and mutual fund renewals, were $48.7 million and accounted for 58.1% (2000 – 56.2%) of total revenues. Prospectus filings fee revenue rose by $2.4 million due to an increase in the number of market financing activities. These fees represent the most variable component of the Commission's revenue base given their close correlation to the level of market activity.

Registrations, comprised of fees for registration of dealers, advisors and salespersons, were $22.3 million and accounted for 26.6% (2000 – 29.0%) of total revenues. Registration fees declined by $1.6 million or 6.5% reflecting the impact of the 10% fee reduction as well as the proration of registration fees in 2001. In anticipation of the launch of the National Registration System, CSA jurisdictions have agreed to establish December 31st as a uniform anniversary date for registration. This decision had a negative impact on registration revenues as it resulted in the proration of registration fees during the last three months of 2001.

Disclosure filings, comprised of fees related to filings by reporting issuers, accounted for 10.7% (2000 – 10.7%) of total revenues. Despite the 10% fee reduction, disclosure filing fees increased by approximately 2.0% to $9.0 million. Higher takeover bid activity was the key driver for this revenue increase.

Applications for Exemptive Relief, generated through assessment of applications from issuers for exemptions or modifications to filing requirements, were $1.2 million and represent approximately 1.4% (2000 – 1.5%) of total revenues.

Investment Income is comprised of interest earned on cash balances at a rate of 0.25% below bankers' acceptance, as well as interest earned on the reserve fund which is invested in short and mid term instruments through the Ontario Financing Authority. Investment income generated by deposits and other investments was $2.0 million and accounted for 2.4% (2000 – 2.3%) of total revenues.

Expenditures

Total expenditures for 2001 increased 13.2% to $46.8 million (2000 – $41.3 million) against a budget of $51.5 million. The key contributors to the expenditure increase were as follows:

Salaries and Benefits costs were $29.8 million and accounted for 64% of the Commission's total expenditures. The year over year increase in OSC expenditures can be almost completely explained by salaries and wages costs which increased by $5.1 million in 2001. This increase was primarily due to changes in staff

levels. The OSC had a staff complement of 302 at the end of the year compared to 267 at the end of the previous year. The majority of new staffing was in direct program delivery areas with significant increases in Capital Markets (19%), Corporate Finance (16%) and Enforcement (6%). These additional resources have allowed the Commission to substantially increase its regulatory presence and effectiveness.

Professional Services costs were $5.6 million and accounted for approximately 12% (2000 – 19%) of the Commission's total expenditures. Expenditures in this area have been reduced by 28%, a $2.1 million reduction, as recent hirings have enabled the Commission to strengthen its resident expertise. Approximately 40% of the costs were incurred for enforcement related matters and to address policy reformulation workload. The Commission expects to continue to have an ongoing need to use specialized external legal and forensic accounting resources for enforcement activities.

The OSC is a member of the Canadian Securities Administrators (CSA), which is a forum composed of provincial securities regulators. As a member of the CSA, the Commission is involved in implementing a number of significant national information technology projects. Approximately $1.0 million was spent by the OSC in 2001 towards the completion of a national insider trade reporting system (SEDI). The OSC also contributed $0.1 million towards the professional services costs related to the establishment of the National Registration Database.

Administrative costs accounted for approximately 8.8% (2000 – 8.3%) of the Commission's total expenditures. Expenditures on administrative costs increased by 21.0% to $4.1 million (2000 – $3.4 million). A key driver of this increase was overall growth in the size of the OSC which generated incremental expenditures in areas such as information technology maintenance and support, supplies and other expenses. Higher expenditures were incurred on Communications and Publications as greater efforts were made to promote investor education initiatives.

Occupancy costs accounted for approximately 6.5% (2000 – 7.4%) of the Commission's total expenditures. Expenditures on occupancy remained flat at $3.1 million (2000 – $3.1 million). Occupancy expenses are projected to increase by 3.2% to $3.2 million in 2002. These increases reflect the costs for the additional space which the Commission has leased to accommodate its increased staff complement.

Other costs increased by 32% to $1.1 million (2000 – $0.8 million) and accounted for 2.3% (2000 – 1.9%) of the Commission's total expenditures. This increase reflects greater travel arising from a significantly more active role in national and international issues as well as price inflation in travel costs.

Amortization costs account for approximately 6.5% of the Commission's total expenditures. Amortization expenses increased to $3.0 million (2000 – $1.5 million). The amortization costs reflect the substantial increase in capital assets during 2001 and reflects the Commission's decision to capitalize leasehold improvements rather than have the costs integrated into its ongoing lease payments. Amortization costs are projected to decline to $2.9 million in 2002.

LIQUIDITY AND FINANCIAL POSITION

Capital Transactions

During the past two years the OSC has completed significant renovations of its leased space. Capital expenditures of $5.4 million (2000 – $5.9 million) were made during 2001. Almost 70% of these expenditures, furniture ($1.3 million) and leasehold improvements ($2.4 million), related to the renovation of the Commission's leased space. Significant investments were also made in information technology ($1.7 million), including the upgrade of the Commission's internal computing network, the replacement of outdated computer equipment, and the provision of equipment for increased staff complement.

The 2002 capital budget is projected to be $1.5 million, 72% lower than the $5.4 million spent in 2001. The key reason for this spending decrease is the completion of the Commission's premises renovations. As a result, expenditures on leasehold improvements and furniture are expected to be less than $100,000 in 2002. The Commission remains committed to maintaining state of the art information technology capabilities. Approximately 95% of the planned capital expenditures are information technology related. However, technology expenditures are projected to decline by 15% reflecting the significant purchases of personal computers which were completed in 2001.

Liabilities

Included in the accounts payables and accrued liabilities is $1.8 million (2000 – $2.2 million) relating to a provision for refunds of prospectus revenues. The amount of revenue to be realized from prospectus filing fees is uncertain. Fees are paid based on estimated prospectus proceeds and refunds are issued as required based on actual proceeds. As a result, this revenue is recognized net of a provision for expected refunds. At the beginning of each fiscal year the Commission establishes a percentage for the provision for expected refunds based on the experience of the previous three years. In 2001 the Commission refunded $6.5 million against 2001 prospectus fees of which $2.6 million related to prior year fees and $3.9 million related to 2001 fees.

In support of the development of the Mutual Funds Dealers Association (MFDA), the Commission has guaranteed 61% of a total $12 million line of credit as assistance during its startup of operations. The Alberta Securities Commission and the British Columbia Securities Commission have also guaranteed a specific percentage of the total indebtedness. As at March 31, 2001 the MFDA had drawn $7.9 million on this line of credit.

Designated Settlements

During 2001, a total of $3.1 million in designated settlements arising from enforcement proceedings was collected. These funds are receivable by the Commission to be allocated to or for the benefit of such third parties as the Commission may determine.

In June 2000, the Commission established a non profit corporation, the Investor Education Fund, to support research and develop programs and partnerships which promote investor education. The Investor Education Fund is governed by a Board of Directors which is responsible for developing criteria for and approving the disbursement of funds. The Commission directed that the $4.5 million balance in the OSC designated settlements account be provided to the Investor Education Fund in 2001.

Reserve

The Commission requires liquidity to finance its operations and capital purchases. As at March 31, 2001 the Commission held cash in the amount of $17.6 million, current assets of $19.5 million and current liabilities of $17.6 million for a current ratio of 1.1:1 (2000 – 1.4:1).

The fact that a significant proportion of the current OSC revenue base is dependent on the level of market activity is a material source of risk for the Commission. The Commission has approval from the Minister of Finance to establish a reserve fund of up to $20 million to be used as an operating contingency for revenue shortfalls or unexpected expenditures. In April 2000, $5.0 million was deposited into the reserve fund to bring the total to $20 million. The prime investment consideration for the reserve fund is the protection of capital and the appropriate liquidity to meet unanticipated cash flow needs. Income generated by the reserve is taken into general operations.

Memorandum of Understanding

In accordance with the provisions of the *Securities Act*, the Commission is required to complete a Memorandum of Understanding with the Minister of Finance to outline the ongoing roles, responsibilities and accountability relationships between the two parties. A proposed Memorandum of Understanding has been completed with the Ministry of Finance and has been forwarded to the Minister for review.

2002 OUTLOOK

The Commission revenue forecast for 2002 is $84.2 million which is 2.2% higher than the $82.4 million collected in 2001. The forecast reflects the impact of the 10% fee decreases implemented in August 1999 and June 2000. The forecast also reflects a reduction in fee revenues due to an expected decline in market activity. However, this negative impact is expected to be more than offset by the projected one time $7.9 million increase in registration revenues which will be collected due to the implementation of a uniform anniversary date for registration.

During the past year, in consultation with stakeholders and other CSA jurisdictions, the Commission completed a comprehensive review of its current fees in order to streamline and simplify the fee structure and meet its commitment to align total fees with the cost of regulation by 2002. The June 2000 10% fee reduction was implemented as another interim step to demonstrate

the Commission's commitment to act on this important initiative. A concept paper outlining a significantly revised proposed fee structure was released for public comment in March 2001. The Commission will consider the feedback from this process in developing a proposed rule. The proposed rule is expected to be published for comment in 2002.

The Commission has budgeted 2002 operating expenditures of $54.3 million. The budget increase relates primarily to salaries and benefits which are projected to rise by 14% to $34.1 million (2001 – $29.8 million). This increase reflects the significant growth in staffing including the annualized cost impact of hiring which occurred in 2001. Total staffing is projected to reach 361 by March 2002.

The Commission has budgeted $5.8 million for professional services costs in 2002. The budget reflects a 3.5% increase from 2001 expenditures. Costs associated with a significant number of legal proceedings are expected to be key contributors to this increase. Significant professional services costs are also budgeted for a number of CSA policy initiatives including Tiered Holdings ($110,000), Mutual Fund Regulatory Reforms ($120,000) and Alternative Trading Systems ($110,000). The most significant CSA system initiative relates to $200,000 in funding for professional services that has been budgeted to support the introduction of a National Registration Database. These costs represent a fraction of the overall development and implementation costs of this project. An external organization responsible for overseeing and managing the system is financing the majority of the implementation costs and will recover these costs through system user fees. Implementation of the system is targeted for December 2002.

In addition to the OSC operating budget, $1.1 million has been budgeted for professional services costs related to the work which will be required related to implementation of the planned merger of the OSC and the Financial Services Commission of Ontario (FSCO). Legislation is required in order to create the proposed new organization and specify its regulatory responsibilities and powers. Draft legislation supporting this initiative was released for comment by the Ministry of Finance in April 2001.

The goal of the proposed merger will be to provide more integrated regulation of capital markets and financial services sectors. The merged entity will provide strong consumer and investor protection and education across all financial sectors. It will also contribute to timely regulatory responses to the changing structures of the capital markets and financial services industries. The successful integration of OSC and FSCO operations is expected to be a prime focus during the coming year.

OSC PUBLIC SALARY DISCLOSURE

Prepared under the *Public Salary Disclosure Act, 1996*

NAME	POSITION	SALARY PAID	TAXABLE BENEFITS
Beck, Joan	Senior Legal Counsel	$ 108,132.09	$ 310.84
Bertoia, Julie	Senior Accountant	$ 120,205.92	$ 278.91
Blumberger, Erez	Legal Counsel	$ 101,206.21	$ 552.66
Bridge, Marrianne	Senior Accountant	$ 124,343.32	$ 306.99
Brown, David	Chair	$ 540,048.69	$ 11,331.36
Butler, Brian	Manager, Investigations	$ 148,414.12	$ 548.91
Byrnes, Robert	Deputy Director, Information Technology	$ 150,600.19	$ 1,037.46
Carchrae, John	Chief Accountant	$ 159,587.23	$ 387.24
Corbett, Hugh	Litigation Counsel	$ 104,230.71	$ 958.27
Cowdery, Rebecca	Manager, Investment Funds	$ 171,125.72	$ 368.57
Dasil, Merilyn	Senior Legal Counsel	$ 109,448.64	$ 279.83
Day, Robert	Manager, Planning and Reporting	$ 116,380.63	$ 265.43
De Verteuil, Michael	Senior Forensic Accountant	$ 118,417.87	$ 420.41
Dempsey, Paul	Assistant Manager, Investment Funds	$ 135,145.07	$ 307.21
Di Lieto, Rossana	Legal Counsel	$ 105,058.76	$ 238.83
Dowling, Sandra	Senior Accountant	$ 118,570.78	$ 316.56
Dublin, Julia	Senior Legal Counsel	$ 142,878.67	$ 554.99
Elliot, Jennifer	Legal Counsel	$ 122,398.81	$ 273.42
Enright, Lisa	Senior Accountant	$ 106,592.14	$ 306.56
Fallone, Joanna	Manager, Case Assessment	$ 151,122.91	$ 358.87
Fergusson, Rosemary	Senior Accountant	$ 131,576.76	$ 625.04
Ferrari, Antonietta	Manager, Compliance	$ 135,499.04	$ 352.27
Finlay, Kathleen	Manager, Project Office	$ 108,971.77	$ 263.61
Forster, Christina	Senior Accountant	$ 122,224.40	$ 370.61
Franken, Heidi	Assistant Manager, Continuous Disclosure	$ 120,267.95	$ 356.21
Gazzard, William	Director, Capital Markets	$ 180,856.58	$ 420.25
Geller, John	Vice Chair	$ 406,821.39	$ 6,954.00
Gerhart, Marsha	Senior Legal Counsel	$ 131,825.13	$ 321.72
Greenglass, Susan	Legal Counsel	$ 107,499.48	$ 300.60
Gunn, George	Manager, Surveillance	$ 103,814.37	$ 943.31
Holmes, Janet	Senior Legal Counsel	$ 129,647.54	$ 329.25
Hryniowski, Ellen	Manager, Human Resources	$ 117,763.60	$ 381.23
Hubley, Michael	Assistant Manager, Surveillance	$ 103,182.68	$ 1,011.63
Hughes, John	Manager, Continuous Disclosure	$ 131,241.06	$ 307.48
Kohl, Robert	Senior Legal Counsel	$ 142,409.58	$ 342.14
Koor, Elle	Senior Accountant	$ 142,158.79	$ 318.44
Liu, Winfield	Senior Legal Counsel	$ 136,856.60	$ 548.22
Ljubic, Gregory	Senior Investigation Counsel	$ 120,441.40	$ 668.95
Macfarlane, Charles	Executive Director	$ 360,930.77	$ 6,146.22
MacLaren, Tanis	Head, International Affairs	$ 158,025.19	$ 366.04
Martin-Sidey, Donna	Legal Counsel	$ 114,405.15	$ 280.51
McCallum, Susan	Senior Legal Counsel	$ 107,961.32	$ 271.81
Moore, Terry	Legal Counsel	$ 107,585.80	$ 286.22
Moseley, Timothy	Manager, Litigation	$ 165,432.52	$ 371.78
Naster, Jay	Special Counsel	$ 216,176.97	$ 356.42
Pare, Maximé	Senior Legal Counsel	$ 135,094.82	$ 513.83
Paul, Margo	Manager, Corporate Finance	$ 152,655.96	$ 349.74
Pavalow, Randee	Manager, Market Regulation	$ 179,507.48	$ 510.51
Petroff, Thomas	Senior Market Analyst	$ 104,039.77	$ 133.85
Pilipavicius, Rima	Senior Forensic Accountant	$ 118,102.29	$ 280.95
Ramsay, Anne	Senior Accountant	$ 114,491.16	$ 250.63
Sankar, Levi	Legal Counsel	$ 106,218.39	$ 235.80
Smith, Ian	Litigation Counsel	$ 132,331.19	$ 298.60
Soden, Kathryn	Director, Corporate Finance	$ 159,071.62	$ 557.68
Spencer, Mary	Director, Corporate Services	$ 174,490.91	$ 402.79
Stevenson, John	Secretary to the Commission	$ 140,006.87	$ 379.14
Superina, Johanna	Senior Litigation Counsel	$ 131,191.06	$ 308.29
Switzer, Frank	Director, Communications	$ 128,347.09	$ 291.88
Tedesco, Felicia	Senior Accountant	$ 102,374.09	$ 260.95
Too, Byron	Manager, Application Services	$ 106,706.85	$ 250.28
Tsatsos, Irene	Senior Accountant	$ 100,178.63	$ 224.96
Vranic, Iva	Manager, Corporate Finance	$ 138,664.11	$ 702.01
Watson, Michael	Director, Enforcement	$ 210,291.60	$ 472.86
Wetston, Howard	Vice Chair	$ 367,298.75	$ 8,002.02
Whiler, Rick	Senior Accountant	$ 128,888.44	$ 309.71
Wolburgh Jenah, Susan	General Counsel	$ 209,481.51	$ 403.04
Wootton, Kate	Litigation Counsel	$ 120,896.69	$ 286.16

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY AND AUDITOR'S REPORT

Management's Responsibility

Management is responsible for the integrity of the financial statements and other information presented in the annual report. The financial statements have been prepared by management in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

The Ontario Securities Commission is committed to full and open disclosure of its operations and maintains a system of internal controls designed to provide reasonable assurance that reliable financial information is available on a timely basis. The preparation of financial statements involves the use of estimates based on management's judgement on transactions which will conclude in future periods.

The Board of Directors ensures that management fulfills its responsibility for financial information and internal control. The financial statements have been reviewed by the Audit Committee and approved by the Board of Directors. The Provincial Auditor's Report, which follows, outlines the scope of the Auditor's examination and opinion.

May 22, 2001

DAVID A. BROWN, Q.C.
Chair and Chief Executive Officer

Auditor's Report

To the Ontario Securities Commission,

I have audited the balance sheet of the Ontario Securities Commission as at March 31, 2001 and the statements of operations and operating surplus and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at March 31, 2001 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Toronto, Ontario
May 22, 2001

ERIK PETERS, FCA
Provincial Auditor

BALANCE SHEET

As at March 31, 2001	2001	2000
ASSETS		
Current		
Cash	$ 17,639,973	$ 13,932,907
Accounts receivable	1,528,098	459,817
Prepaid expenses	293,781	191,423
	19,461,852	14,584,147
Designated settlements (Note 8)	1,544,975	1,445,692
Reserve fund assets (Note 3)	20,000,000	15,000,000
Capital assets (Note 5)	9,760,851	7,418,411
	$ 50,767,678	$ 38,448,250
LIABILITIES		
Current		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 10,793,134	$ 10,016,679
Due to Province of Ontario (Note 10(a))	6,806,276	309,684
Current portion of obligation under capital leases (Note 6(b))	28,629	161,720
	17,628,039	10,488,083
Non-Current		
Obligation under capital leases (Note 6(b))	–	41,622
Other long term liabilities (Note 7(b))	236,254	–
	17,864,293	10,529,705
Designated settlements (Note 8)	1,544,975	1,445,692
SURPLUS		
Operating		
General	11,260,166	11,374,609
Reserve (Note 3)	20,000,000	15,000,000
	31,260,166	26,374,609
Contributed	98,244	98,244
	31,358,410	26,472,853
	$ 50,767,678	$ 38,448,250

Investor Education Fund (Note 9)

See accompanying notes to Financial Statements

On behalf of the Commission

DAVID A. BROWN, Q.C.
Chair

KERRY D. ADAMS, FCA
Commissioner

STATEMENT OF OPERATIONS AND OPERATING SURPLUS

For the Twelve Months Ended March 31, 2001	2001	2000
REVENUE		
Fees		
Prospectus filings	**$ 48,702,389**	$ 46,326,353
Registration	**22,321,623**	23,866,333
Disclosure filings	**8,978,603**	8,802,297
Applications for exemptive relief	**1,180,332**	1,270,017
Recoveries	**408,539**	63,000
Miscellaneous	**164,302**	142,605
Investment income	**2,048,910**	1,909,539
	83,804,698	82,380,144
EXPENSES		
Salaries and benefits (Note 7)	**29,847,347**	24,757,568
Professional services	**5,637,915**	7,769,988
Administrative	**4,126,609**	3,408,421
Occupancy (Note 6(a))	**3,050,543**	3,050,949
Other	**1,053,844**	799,888
Amortization	**3,035,706**	1,512,977
	46,751,964	41,299,791
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSES	**37,052,734**	41,080,353
OPERATING SURPLUS, BEGINNING OF PERIOD	**26,374,609**	8,044,748
LESS: Distributions to Province of Ontario (Note 10(a))	**32,167,177**	22,750,492
OPERATING SURPLUS, END OF PERIOD	**$ 31,260,166**	$ 26,374,609
Represented by:		
General	**$ 11,260,166**	$ 11,374,609
Reserve	**20,000,000**	15,000,000
	$ 31,260,166	$ 26,374,609

See accompanying notes to Financial Statements

STATEMENT OF CASH FLOWS

For the Twelve Months Ended March 31, 2001	2001	2000
NET INFLOW (OUTFLOW) OF CASH RELATED TO THE FOLLOWING ACTIVITIES		
Cash flows from operating activities		
Excess of revenue over expenses	**$ 37,052,734**	$ 41,080,353
Adjustments for amortization	**3,035,706**	1,512,977
	40,088,440	42,593,330
Changes in non-cash working capital:		
Accounts receivable	**(1,068,281)**	298,631
Prepaid expenses	**(102,358)**	(70,411)
Due to Province of Ontario	**6,496,592**	(1,548,377)
Obligation under capital leases	**(174,713)**	(522,035)
Accounts payable and accrued liabilities	**776,455**	3,498,859
Other long term obligations	**236,254**	—
	6,163,949	1,656,667
	46,252,389	44,249,997
Cash flows from financing activities		
Distributions to Province of Ontario	**(32,167,177)**	(22,750,492)
	(32,167,177)	(22,750,492)
Cash flows from investing activities		
Reserve fund assets	**(5,000,000)**	(7,500,000)
Purchase of capital assets	**(5,378,146)**	(5,928,561)
	(10,378,146)	(13,428,561)
NET INCREASE IN CASH POSITION	**3,707,066**	8,070,944
CASH POSITION, BEGINNING OF PERIOD	**13,932,907**	5,861,963
CASH POSITION, END OF PERIOD	**$ 17,639,973**	$ 13,932,907

See accompanying notes to Financial Statements.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

For the Year Ended March 31, 2001

1. NATURE OF THE CORPORATION

Effective November 1, 1997, amendments to the *Securities Act* continued the Ontario Securities Commission (the "Commission") as a corporation without share capital. The Commission functions as an independent regulatory agency and administrative tribunal responsible for overseeing the securities industry in Ontario. As a Crown corporation, the Commission is exempt from income taxes.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Significant accounting policies followed in the preparation of these financial statements are:

a) Capital assets

Capital assets are recorded at cost less accumulated amortization. Amortization is calculated on a straight-line basis over the estimated useful lives of the assets, beginning in the fiscal year following acquisition, as follows:

Office furniture and equipment	5 to 10 years
Computer hardware and related applications	2 years
Computer equipment under capital leases	2 years
Leasehold improvements	over term of lease

b) Revenue

Fees are recognized when earned which is normally upon receipt. The amount of revenue to be realized from prospectus filing fees is uncertain. Fees are paid based on estimated prospectus proceeds and refunds are issued, as required, based on actual proceeds in Ontario. As a result, revenue from prospectus filings is recognized net of a provision for expected refunds. At the beginning of each fiscal year the Commission establishes a percentage for the provision for expected refunds based on the experience of the previous three years. The provision is adjusted at year end. Disclosure filing fees are recognized upon receipt of filing.

Recovery of costs of investigations is recognized as revenue upon date of decision unless management determines there is no reasonable assurance as to ultimate collection. When there is no reasonable assurance as to ultimate collection, revenue is recognized when cash is received.

c) Use of estimates

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires that management make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities as at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenditures for the period. Actual amounts could differ from these estimates.

d) Employee Benefit Plans

Commencing April 1, 2000, the Commission prospectively applied the new accounting recommendations for employee future benefits.

The Commission provides pension benefits to its full-time employees through participation in the Public Service Pension Plan. This plan is accounted for as a multiemployer defined benefit pension plan, as the Commission has insufficient information to apply defined benefit plan accounting. The expense represents the Commission's contributions to the Plan during the year.

The Commission also maintains supplementary unfunded pension plans for certain full-time employees. With the application of the new accounting recommendations, the Commission accrued its obligations and the related costs under these supplemental unfunded pension plans. The transitional obligation is being amortized over the average remaining service period of active employees expected to receive benefits under these plans. For purposes of valuation, the actuarial liability and the current service cost is determined by independent actuaries using the projected benefit method prorated on services and management's best estimate assumptions. (Refer to Note 7).

3. RESERVE

As part of the approval of its self-funded status, the Commission was allowed to establish a $10.0 million reserve to be used as an operating contingency against revenue shortfalls or unanticipated expenditures. In April 1999, the Commission obtained approval to increase the reserve to $20.0 million over a three year period. $7.5 million was retained in each of 1999 and 2000. An additional $5 million was retained in 2001, for a total of $20 million. The accumulated funds, at March 31, 2001, have been invested in short-term and mid-term instruments with the Ontario Financing Authority. Investments are carried at cost, which approximates market value. The prime investment consideration for the reserve is the protection of principal and the appropriate liquidity to meet unanticipated cash flow needs.

4. COMMITMENTS AND CONTINGENCIES

a) The Commission has guaranteed 61% of a total $12 million line of credit from a Canadian bank for the Mutual Fund Dealers Association of Canada (MFDA). The guarantee was signed March 19, 1999 and can be terminated by the Commission at any time. The Alberta Securities Commission and the British Columbia Securities Commission have also guaranteed a specified percentage of the total indebtedness. The MFDA has signed an agreement which requires it to use the funds only in accordance with the budget and business plan as approved by each of the Commissions, and also commits the MFDA to repay its loan by the end of the seventh year. As at March 31, 2001, the MFDA has drawn $7,923,000 (2000 – $4,670,000) on this line of credit. Interest is charged at prime plus 0.50% per annum.

b) The Commission is involved in various legal actions arising out of the ordinary course and conduct of business. Settlements, if any, concerning these contingencies will be accounted for in the period in which the settlement occurs. The outcome and ultimate disposition of these actions are not determinable at this time.

5. CAPITAL ASSETS

	Cost	Accumulated Amortization	**2001 Net Book Value**	2000 Net Book Value
Office furniture	$ 2,460,111	$ 315,762	**$ 2,144,349**	$ 1,353,008
Office equipment	276,484	26,800	**249,684**	63,261
Computer hardware and related applications	5,697,000	3,011,263	**2,685,737**	2,811,256
Computer equipment under capital leases	831,725	831,725	**–**	415,863
Leasehold improvements	5,194,025	512,944	**4,681,081**	2,775,023
	$ 14,459,345	$ 4,698,494	**$ 9,760,851**	$ 7,418,411

6. LEASE OBLIGATIONS

a) Operating

The Commission is committed to operating lease payments for the next 5 years as follows:

2002	$ 3,163,450
2003	$ 3,090,752
2004	$ 2,637,522
2005	$ 2,538,443
2006	$ 1,083,346

The commitment on 11,173 square feet of office space currently occupied by the Commission expires on May 31, 2003, at which time the Commission has the option to renew for an additional two years and three months at the prevailing market rate.

b) Capital

All capital leases expire on or before December 31, 2001. As at March 31, 2001, total obligation under capital leases amounted to $28,629 (2000 – $203,342) which is due within one year (2000 – $161,720). Interest owing on capital leases amounts to $711 (2000 – $9,833).

7. PENSION PLANS

a) The Commission's contribution to the Public Service Pension Plan for the year ended March 31, 2001 was $1,004,031 (2000 – $1,151,556) and is included in salaries and benefits.

b) The unfunded supplemental pension plans had an accrued benefit obligation of $408,445 at March 31, 2001. The Commission's related expense for the year was $236,254 and is included in salaries and benefits. No benefits were paid during the year. The average remaining service period of the active employees covered by these plans ranges from 2.92 to 3.78 years.

The significant actuarial assumptions adopted at March 31, 2001 are:

Discount Rate	6.75%
Rate of Compensation Increase	0.0%

8. DESIGNATED SETTLEMENTS

The Commission has reached a number of settlement agreements arising from enforcement proceedings where monies from these settlements are received or receivable by the Commission to be set aside and allocated to such third parties as the Commission may determine, to be used for purposes that will benefit investors in Ontario. The accumulated funds are held in a segregated bank account. As at March 31, 2001, the accumulated balance is determined as follows:

	2001	2000
Opening balance	**$ 1,445,692**	$ 1,100,000
Settlements	**3,050,000**	359,056
Interest	**170,977**	6,636
Payments		
Initiatives	**(121,694)**	(20,000)
Transfer to the Fund	**(3,000,000)**	–
Closing Balance	**$ 1,544,975**	$ 1,445,692
Represented by:		
Cash	**$ 1,528,157**	$ 895,692
Receivables	**16,818**	550,000
	$ 1,544,975	$ 1,445,692

During fiscal 2001, the Commission established the Investor Education Fund (the Fund) as described in Note 9. The balance of $1,544,975 is due to the Fund.

9. INVESTOR EDUCATION FUND

a) The Fund was incorporated by letters patent of Ontario dated August 3, 2000 as a non-profit corporation without share capital. The Fund is independently managed by its Board of Directors to support research and develop programs and partnerships which promote investor education. The Commission oversees the Fund as the sole voting member. The Fund is exempt from income taxes.

The Fund has not been consolidated in the Commission's financial statements. Financial statements of the Fund are available on request. Financial summaries of this unconsolidated entity as at March 31, 2001 and for the period August 3, 2000 to March 31, 2001 are as follows:

Investor Education Fund

Financial Position	**2001**
Total assets	$ 4,545,757
Total liabilities	$ 89,038
Total Net assets	4,456,719
	$ 4,545,757
Results of Operations	
Total contributions and interest income	$ 4,545,757
Total expenses	89,038
Excess of revenue over expenses	$ 4,456,719
Cash Flows	
Cash from operating activities	$ 3,000,000
Increase in cash	$ 3,000,000

b) In the normal course of operations, the Commission entered into transactions with the Fund as follows:

i) The Board of the Commission authorized a transfer of $4,544,975 of the Commission's Designated Settlements to the Fund. As at March 31, 2001, $1,544,975 remained to be paid.

ii) The Commission entered into a Management Services agreement with the Fund for the provision of administrative and management services, at cost.

For the period ended March 31, 2001, the Commission incurred costs totalling $89,038 for services related to the Fund. The total cost of these services has been charged back to the Fund and is due to the Commission as of March 31, 2001.

10. TRANSACTIONS WITH PROVINCE OF ONTARIO

In the course of normal operations, the Commission entered into transactions with the Province of Ontario as follows:

a) The *Securities Act* states that when ordered to do so by the Minister of Finance, the Commission shall remit to the Province of Ontario such surplus funds as determined by the Minister. In accordance with this provision, the Minister has requested the Commission to remit fee revenues which are in excess of its operating requirements. The Commission includes fixed asset funding in its operating requirements.

b) The Commission has entered into a tri-party agreement with the Ontario Financing Authority to facilitate banking arrangements with a Schedule 1 Bank.

c) Costs of post-retirement non-pension employee benefits have been paid by the Management Board Secretariat and are not included in the Statement of Operations and Operating Surplus.

11. ESTABLISHING A SINGLE FINANCIAL SERVICES REGULATOR

In the May 2, 2000 Budget, the Minister of Finance announced that the Ontario Securities Commission and the Financial Services Commission of Ontario would be merged into a single agency that would provide regulation of the capital markets and financial services sectors.

Legislation is required in order to create the proposed new organization and specify its regulatory responsibilities and powers. Draft legislation supporting this initiative was released for comment by the Ministry of Finance in April 2001.

OSC

WWW.OSC.GOV.ON.CA → ONTARIO SECURITIES COMMISSION

20 Queen Street West, Suite 1900, Toronto, Ontario M5H 3S8
Telephone: 416-593-8314 Toll Free: 1-877-785-1555

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO → RAPPORT ANNUEL 2001

Vision, mandat et stratégie

Vision → Être et être reconnu comme un organisme de réglementation qui fixe et applique assidûment des règles claires et sans ambiguïté visant à protéger les investisseurs, tout en assurant l'existence de marchés financiers efficaces.

Mandat → Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières et frauduleuses et favoriser des marchés financiers justes et efficaces en Ontario et la confiance en leur intégrité.

Stratégie → S'attacher à réaliser notre mandat dans un esprit d'efficacité et de dynamisme... Faire preuve de rigueur et d'équité pour appliquer les règles du marché... Se montrer innovateur dans l'exercice des pouvoirs réglementaires dans un marché en évolution rapide.

Ce que nous sommes, ce que nous faisons

À titre d'organisme de réglementation chargé de surveiller le secteur des valeurs mobilières en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario s'occupe de l'application de la Loi sur les valeurs mobilières, de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises ainsi que de certaines dispositions de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Afin de s'acquitter de son mandat de manière efficace, la Commission se compose de neuf directions principales.

Marchés financiers Composée des services Réglementation des marchés, Observation, Inscription et Fonds de placement, la Direction des marchés financiers répond de la réglementation des personnes et sociétés inscrites, des produits de placement, des marchés et des systèmes de compensation et de règlement.

Financement des sociétés Répondant de la réglementation des sociétés cotées en Bourse, la Direction du financement des sociétés supervise les émissions et les financements, le dépôt des documents d'information continue, les offres publiques d'achat, les fusions et acquisitions et la gestion de l'administration et des documents connexes.

Application de la loi Afin de protéger les investisseurs et de favoriser l'intégrité des marchés, la Direction de l'application de la loi veille au respect de la réglementation ontarienne des valeurs mobilières au moyen de l'application équitable et efficace de la loi.

Communications De concert avec les autres directions de la CVMO, la Direction des communications veille à ce que la Commission tienne ses intervenants informés de ses activités, de ses directives et de ses orientations générales par le truchement de communications efficaces.

Services généraux Au moyen de la prestation de services innovateurs et valorisés, la Direction des services généraux aide les clients de la Commission à travailler de manière efficace et efficiente avec les programmes et initiatives de la CVMO.

Bureau du directeur des affaires juridiques Par sa participation à l'élaboration des instructions générales et son appui aux projets entrepris par les directions de la CVMO, le Bureau du directeur des affaires juridiques joue un rôle de premier plan dans les questions d'ordre juridique et d'orientation.

Bureau du chef comptable Chargé de fournir des conseils spécialisés sur des questions comptables et d'orientation aux directions de la CVMO et aux émetteurs assujettis, le Bureau du chef comptable participe lui aussi à l'élaboration des instructions générales et fournit un appui aux projets de la CVMO.

Bureau du secrétaire Le Bureau du secrétaire de la Commission est responsable pour la conduite juste, impartiale et efficace des séances administratives, des révisions et des appels; fournit de l'expertise-conseil juridique à la Commission; et administre les requêtes concernant la présentation des observations.

Bureau du chef économiste Effectue de l'analyse coûts-rendements exhaustive et fournit de l'appui analytique auprès des initiatives politiques et opérationelles. De plus, le Bureau du chef économiste effectue de la recherche fondamentale relative aux marchés de capitaux et s'efforce de stimuler de l'étude externe des questions.

À PROPOS DE LA PAGE COUVERTURE

Le rapport annuel 2001 de la CVMO met en évidence l'impact que l'intégration des marchés mondiaux de capitaux exerce sur les activités de la Commission. Afin de s'acquitter de son mandat visant à fournir une protection aux investisseurs ainsi qu'à favoriser des marchés de capitaux justes et efficaces et la confiance en ces derniers, la CVMO est impliquée dans la réglementation des valeurs mobilières à l'échelle locale, nationale et globale.

Ce thème est reflété dans la photographie tridimensionnelle des initiales de la CVMO, qui témoigne de la profondeur de l'expérience et de l'expertise nécessaires afin que la CVMO puisse transiger avec des marchés de capitaux en rapide évolution à l'échelle internationale. Ceci est également représenté par l'utilisation de trois symboles tout au long du rapport : Un trillium afin de mettre en évidence le rôle de la CVMO en tant qu'organisme provincial de réglementation; une feuille d'érable afin de marquer la contribution de la CVMO à la résolution des questions nationales et à l'harmonisation de la réglementation des valeurs mobilières à travers le pays; et un globe stylisé afin de représenter les initiatives dans lesquelles la CVMO est impliquée à l'échelle internationale.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire statistique sur cinq ans	01
Membres de la Commission	02
Message du président	04
Message du directeur général	06
Considérations stratégiques et défis clés	08
Nos activités en 2000-2001	09
Études des cas	12
Calendrier des faits saillants de l'application de la loi	18
Rapport de gestion	23
Divulgation par la CVMO des traitements dans le secteur public	27
Responsabilité de la direction et rapport du vérificateur	28
Bilan	29
État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement	30
État des flux de trésorerie	31
Les notes afférentes aux états financiers	32

A PROPOS DE LA PAGE COUVERTURE

Le rapport annuel 2001 de la CVMO met en evidence l'impact que l'integration des marches mondiaux de capitaux exerce sur les activites de la Commission. Afin de s'acquitter de son mandat visant a fournir une protection aux investisseurs ainsi qu'a favoriser des marches de capitaux justes et efficaces et la confiance en ces derniers, la CVMO est impliquee dans la reglementation des valeurs mobilieres a l'echelle locale, nationale et globale.

Ce theme est reflete dans la photographie tridimensionnelle des initiales de la CVMO, qui temoigne de la profondeur de l'experience et de l'expertise necessaires afin que la CVMO puisse transiger avec des marches de capitaux en rapide evolution a l'echelle internationale. Ceci est egalement represente par l'utilisation de trois symboles tout au long du rapport : Un trillium afin de mettre en evidence le role de la CVMO en tant qu'organisme provincial de reglementation, une feuille d'erable afin de marquer la contribution de la CVMO a la resolution des questions nationales et a l'harmonisation de la reglementation des valeurs mobilieres a travers le pays, et un globe stylise afin de representer les initiatives dans lesquelles la CVMO est impliquee a l'echelle internationale.

TABLE DES MATIERES

01
02
04
06
08
09
12
18
23
27
28
29
30
31
32

Sommaire statistique sur cinq ans

Exercice terminé le 31 mars 2001

5ANS

ÉMETTEURS ASSUJETTIS

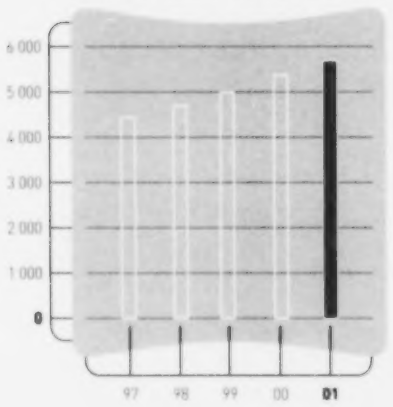

DÉPÔTS DE PROSPECTUS

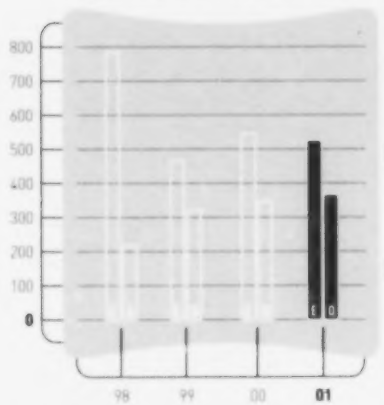

E Émetteurs (à l'exception des organismes de placement collectif) (note 1)

O Organismes de placement collectif (note 2)

PLAINTES ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

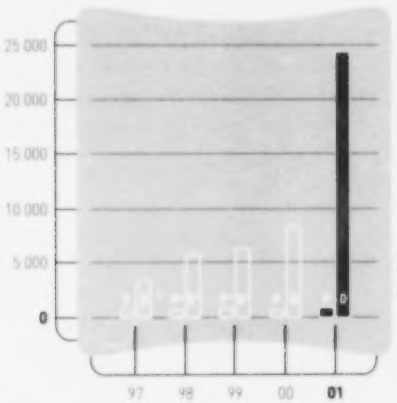

P Plaintes

D Demandes de renseignements

*Ajusté

INSCRIPTIONS

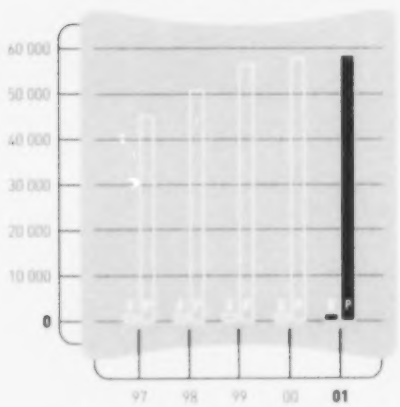

S Sociétés

P Particuliers

AUDIENCES

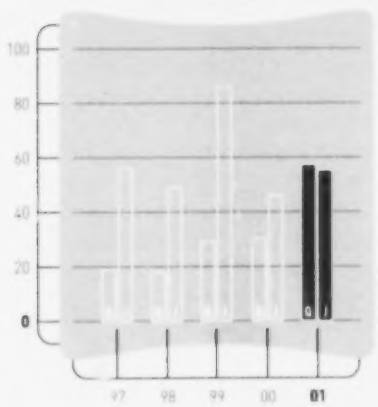

Q Questions

J Jours

1 Ce graphique comprend les prospectus simplifiés et peut comprendre ceux qui ont été retirés ou à propos desquels le directeur a refusé d'émettre un visa final.

2 Dans la plupart des cas, un prospectus vise plus d'un émetteur dans le cas des organismes de placement collectif. Les données se rapportent à 2 666 organismes de placement collectif, dont 655 ont été créés pendant l'exercice 2000-2001. De plus, 86 prospectus modifiés ont été déposés par des organismes de placement collectif.

MEMBRES DE LA COMMISSION

Le groupe de 11 personnes qui dirige la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en constitue aussi le conseil d'administration. Il a pour mandat, notamment, de formuler des orientations générales, de présenter des recommandations au ministre des Finances sur des modifications à apporter aux lois, de siéger aux tribunaux de la Commission, et de surveiller les activités opérationnelles et financières de celle-ci. Par la diversité de leur expérience et par leur engagement extraordinaire, les membres de la Commission constituent une ressource exceptionnelle.

DAVID A. BROWN, c.r.

Nommé président de la Commission en avril 1998. Ancien associé principal chargé du droit des sociétés chez Davies Ward & Beck, M. Brown, en plus de son rôle de président à plein temps de la CVMO, est président du comité technique de l'OICV et membre principal des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1984. Son mandat prend fin en avril 2003.

HOWARD I. WETSTON, c.r.

Nommé vice-président de la Commission en janvier 1999. Membre des barreaux de l'Ontario et de l'Alberta, M. Wetston a été nommé conseiller de la Reine en 1990. Il a une expérience poussée de la réglementation économique et du droit administratif. Il a été juge à la Cour fédérale du Canada jusqu'à tout récemment. Son mandat prend fin en janvier 2004.

PAUL M. MOORE, c.r.

Nommé vice-président de la Commission en février 2001. Membre du barreau de l'Ontario, M. Moore a été nommé conseiller de la Reine en 1982 et possède une vaste expérience des produits hors cote et d'échange. Il a été, jusqu'à tout récemment, associé chez Tory Tory DesLauriers & Binnington (maintenant Torys) où il dirigeait le groupe des produits dérivés du cabinet. Son mandat prend fin en février 2006.

G.D. Howard I. Wetston, Paul M. Moore, David A. Brown, Robin W. Korthals, Kerry D. Adams, Stephen N. Adams, R. Stephen Paddon, John A. Geller, Derek Brown, Robert W. Davis, M. Theresa (Terry) McLeod

KERRY D. ADAMS, f.c.a.

Nommée en septembre 1996. Ancienne associée de la direction des institutions financières de KPMG et ancienne directrice générale des services bancaires d'investissement à la Banque de Nouvelle-Écosse, Mme Adams est présidente de K. Adams & Associates. Son mandat prend fin en août 2002.

STEPHEN N. ADAMS, c.r.

Nommé en décembre 1996. Membre du barreau de l'Ontario depuis 1968 et conseiller de la Reine depuis 1981, M. Adams est maintenant avocat au cabinet d'avocats McCarthy Tétrault. Son mandat prend fin en octobre 2001.

DEREK BROWN, LL.B.

Nommé en octobre 1997. Ancien vice-président et administrateur de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., M. Brown est maintenant professeur adjoint de finance au centre de gestion Rotman de l'Université de Toronto. Son mandat prend fin en octobre 2002.

ROBERT W. DAVIS, f.c.a.

Nommé en novembre 1999. Actuellement président de Camiton Inc., M. Davis est un ancien associé et directeur général du cabinet d'expertise comptable Peat Marwick Mitchell. Son mandat prend fin en novembre 2002.

JOHN A. GELLER, c.r.

Nommé en novembre 1993. Conseiller de la Reine depuis 1967, M. Geller était associé principal au cabinet d'avocats Fasken Campbell Godfrey où il était spécialisé dans le droit des sociétés et des valeurs mobilières jusqu'en 1993. Il était président intérimaire de la Commission de novembre 1996 à avril 1998. De plus, il était vice-président de la Commission de 1993 à octobre 2000. Son mandat prend fin en octobre 2001.

ROBIN W. KORTHALS, M.B.A.

Nommé en avril 1995. Actuellement président du Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, M. Korthals a occupé le poste de président de la Banque Toronto-Dominion de 1981 à 1995. Son mandat prend fin en avril 2002.

M. THERESA (TERRY) MCLEOD, M.B.A., C.F.A.

Nommé en octobre 1999. Ancienne preneuse ferme chez Pitfield, Mackay, Ross & Company, Merrill Lynch Canada Inc. et ScotiaMcLeod Inc., Mme McLeod est actuellement présidente de McLeod Capital Corporation. Son mandat prend fin en octobre 2002.

R. STEPHEN PADDON, c.r.

Nommé en janvier 1998. Avocat au cabinet d'avocats Bennett Jones, M. Paddon est ancien vice-président et directeur du contentieux de Crownx Inc. et de Crown, compagnie d'assurance-vie. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1972. Son mandat prend fin en février 2003.

Le secrétaire de la Commission est John Stevenson. Le bureau du secrétaire assure la liaison entre les membres de la Commission, le personnel de la CVMO et le public et remplit la fonction de secrétaire de direction et greffier de la CVMO.

Morley P. Carscallen, commissaire à la CVMO de 1992 à 2000, et John (Jake) F. Howard, commissaire à la CVMO de 1996 à 2000, prennent leur retraite cette année. La contribution importante qu'ils ont apportée à la Commission est fort appréciée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Il n'y a qu'un seul marché : le monde → Poussée par les progrès technologiques fulgurants, l'évolution de la nature et de la prestation des services financiers a continué de balayer les marchés financiers au cours de l'exercice précédent, en Ontario, au Canada et dans le monde.

Au cours des deux dernières années, la CVMO a également vécu une transformation dynamique. Pendant cette période, elle s'est pratiquement réinventée pour se doter d'une infrastructure fortement axée sur les marchés et constituer une équipe qui comprenne les rôles qu'un organisme de réglementation doit (et ne doit pas) jouer pour la bonne exécution de son mandat.

Les succès que nous avons remportés au cours de l'exercice dernier (dont Charlie Macfarlane présente certains points saillants dans son message) montrent à l'évidence que la CVMO s'est affirmée comme organisme de renom qui a fait naître un esprit de conformité aux règles en Ontario.

Pourtant, nos responsabilités envers tous les intervenants du marché ne s'arrêtent pas là. De nos jours, il n'y a qu'un seul marché : le monde. Grâce au rythme de l'évolution technologique et à la convergence des marchés financiers mondiaux, il est dorénavant possible d'investir et de réunir des capitaux partout dans le monde. Le choix des intervenants se portera toutefois sur les marchés financiers robustes, à faibles coûts et efficaces, disposant de fortes liquidités. Pour que particuliers et établissements décident d'investir au Canada, que les émetteurs nationaux décident de réunir des capitaux au pays et que nos fournisseurs de services financiers restent compétitifs, nous devons nous employer à façonner activement la réglementation locale, nationale et mondiale.

Bref, nous devons continuer à fournir un cadre propre à la protection des investisseurs et à l'éclosion de marchés financiers équitables et efficaces inspirant confiance aux intervenants.

Les défis à relever au cours de l'année prochaine ont des répercussions sur le plan local, national et international. Les initiatives présentées ci-après constituent, pour nous, une très grande priorité, au même titre que nos activités en matière d'application de la loi, d'éducation et d'information continue. Certaines d'entre elles prêtent à controverse et semblent être en contradiction avec des modèles stratégiques utilisés dans le secteur. Nous avons donc pour mission de collaborer de près avec tous les intervenants du marché pour en arriver à des solutions pratiques et valables.

L'enjeu : la stabilité financière mondiale

Au Canada, à la fin de chaque journée, la valeur des opérations en cours peut atteindre 150 milliards de dollars. Étant donné le cycle de règlement actuel de trois jours, le nombre de valeurs en attente de règlement atteint parfois un demi-billion de dollars. Ce phénomène nuit sérieusement à l'efficacité des marchés et constitue un grand risque pour les intermédiaires financiers et la stabilité économique.

Les États-Unis essaient de ramener les cycles de règlement à un jour d'ici 2004. Le Canada ne doit pas se laisser distancer s'il veut maintenir l'efficacité, la compétitivité et la sécurité de ses marchés. Pour réaliser cet objectif, il faut faire appel à d'énormes ressources, et la CVMO a l'intention de jouer un rôle de pointe parmi les organismes de réglementation canadiens. Soulignons en outre que l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) considère les systèmes de règlement des valeurs comme un élément essentiel de la stabilité financière mondiale.

L'harmonisation des marchés ne peut se faire sans mécanismes d'information comparables

Dans le marché mondial, la communication de l'information financière est plus importante que jamais. L'année dernière, les sociétés canadiennes se sont adressées aux marchés étrangers pour obtenir la moitié de leur financement par émission de titres de créance et d'actions. Afin de réunir

des capitaux dans un autre marché, l'émetteur doit produire des états financiers qui respectent les normes pratiquées dans ce marché. Les sociétés qui participent au marché financier canadien établissent leurs états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens. Lorsque des sociétés canadiennes décident de pénétrer les marchés financiers des États-Unis, elles doivent également harmoniser ces états avec les PCGR américains. Cette exigence fait-elle croître indûment les frais à supporter par les sociétés canadiennes et le manque d'efficacité, et a-t-elle un effet dissuasif sur les émetteurs étrangers désireux de pénétrer les marchés canadiens?

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) étudient les conséquences d'une décision d'autoriser les sociétés canadiennes à appliquer les normes comptables américaines sans être obligées de les rapprocher avec les PCGR canadiens. Cette recherche de normes communes est le fruit de travaux internationaux : l'année dernière, l'OICV a approuvé l'adoption de normes comptables internationales pour les émissions internationales. Des travaux semblables sont en cours dans le domaine des normes de vérification internationales.

Les mouvements de capitaux se font à l'échelle mondiale. Pourtant, nos épargnants se limitent à l'horizon national. Les investisseurs de l'Ontario, comme ceux de nombreux autres territoires, commencent à prendre en main une plus grande partie du financement de leur retraite. En même temps, les services aux épargnants offerts par le secteur des valeurs mobilières changent d'orientation, passant de l'exécution des opérations aux conseils et à la gestion des patrimoines. Devant ces tendances, la CVMO accorde une grande priorité à une étude sur la qualité des conseils que les personnes et sociétés inscrites donnent aux investisseurs dans le cadre de notre modèle de réglementation des valeurs, et sur l'adaptation de ce modèle à la stratégie actuelle des services financiers.

L'amélioration de la gestion

L'amélioration de la gestion des organismes de placement collectif sera une autre initiative d'envergure. Étant donné que les Canadiens ont plus de 400 milliards de dollars investis dans ces organismes à l'heure actuelle, il importe que les décisions de placement faites par ces derniers fassent l'objet d'une surveillance impartiale.

Il n'existe pas aujourd'hui de distinction officielle entre la gestion des décisions de placement faites au nom des titulaires de parts et celle du marketing des organismes de placement collectif. Nous nous préoccupons donc de la possibilité d'un conflit entre les intérêts des titulaires de parts d'organismes de placement collectif et la volonté, de la part de ces organismes, de faire monter le cours de leur action.

Au cours du prochain exercice, les ACVM diffuseront un document de conception sur la nécessité d'assurer une gestion des organismes de placement collectif qui soit sans liens de dépendance avec leurs gestionnaires. L'amélioration du régime de gestion permettra d'alléger ou d'éliminer bon nombre des exigences réglementaires actuelles applicables à ces organismes. Ainsi, les responsables de la réglementation seraient mieux en mesure de traiter les gestionnaires de ces organismes au même titre que les gestionnaires des caisses de retraite à qui il incombe une responsabilité fiduciaire, mais qui ne sont pas liés par des règles précises, comme les limites de concentration des placements ou les restrictions imposées sur les premiers appels publics à l'épargne.

La suppression des barrières entre les réglementations

Voilà quelques-unes des très grandes questions, parmi tant d'autres, sur lesquelles nous allons nous pencher au cours du prochain exercice et des années à venir. Le dénominateur commun est le besoin d'harmoniser nos efforts avec ceux des organismes de réglementation du pays et du monde, et de concentrer notre action sur la réglementation de produits et services semblables plutôt que sur celle des secteurs traditionnels.

Dans cet ordre d'idées, nous allons consacrer nos efforts cette année au projet de fusion de la CVMO et de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). Le nouvel organisme unifié permettra la création d'un système de réglementation plus harmonisé et à guichet unique pour les marchés financiers de l'Ontario et pour le secteur des services financiers, et favorisera la protection des investisseurs.

Nous envisageons donc avec optimisme ce que sera sans doute une autre année de transformation des marchés, tant au pays que dans le monde. Je remercie les employés de la CVMO et les commissaires d'avoir su relever les nombreux défis, nouveaux et existants.

Le président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario,

DAVID A. BROWN, c.r.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le respect de notre mandat → Après être devenue une société d'État en 1997, la CVMO a mis toute son énergie et toutes ses ressources dans la construction d'une infrastructure et la mise en place de systèmes dans le but d'exercer son mandat.

Une fois cette plate-forme en place, elle a commencé à orienter ses efforts en vue d'une nouvelle phase : exploiter l'infrastructure et les systèmes améliorés pour obtenir des résultats mesurables. La façon peut-être la plus appropriée d'analyser certains de ces résultats est de les évaluer en fonction du mandat de la CVMO :

- protéger les investisseurs contre des pratiques déloyales, inappropriées ou frauduleuses;
- favoriser l'équité et l'efficacité des marchés financiers ainsi que la confiance dans leur intégrité.

La protection des investisseurs

L'année dernière a été une période charnière dans l'établissement d'une culture de conformité en Ontario et à l'échelle du pays. La réussite d'un certain nombre de mesures médiatisées d'application de la loi a constitué un tournant décisif pour la CVMO. Ainsi, un nombre croissant d'inscrits accordent une haute priorité à la conformité, améliorent leurs processus connexes et augmentent les pouvoirs de leurs agents d'application. La priorité liée à la conformité se reflète à la CVMO, qui a dépassé l'année dernière son objectif de réviser 75 % des documents déposés par les inscrits dans les 41 jours ouvrables en effectuant 89 % de ces examens dans les délais impartis. Elle a également atteint son objectif de réviser 100 % des rapports de conformité (article NI 81-102) dans les 22 jours ouvrables.

Non seulement la Commission a contribué à favoriser une culture de conformité, mais elle a également fait des progrès dans l'établissement d'une culture d'information continue. Après avoir créé une équipe sur l'information continue en 1999, elle a entrepris un vaste programme de révision des documents d'information continue fournis par l'ensemble des émetteurs établis en Ontario. Le programme a déjà reçu des félicitations pour avoir contribué à améliorer la constatation des produits et la présentation de l'information trimestrielle.

En matière de protection des investisseurs, une autre mesure importante a été l'arrêt virtuel des opérations des courtiers spéculatifs, qui offrent des actions cotées en cents dont les cours ont été gonflés et la valeur chute aussitôt après la vente. Depuis de nombreuses années, la CVMO s'est attaquée à ces courtiers en mettant l'accent sur leurs pratiques de vente inappropriées. Elle a changé de stratégie l'année dernière en favorisant plutôt un examen des marges excessives qui étaient imposées, ce qui lui a permis de mettre fin aux activités de courtiers qui gagnaient des millions de dollars en vendant des actions sans valeur.

La CVMO continue à jouer un rôle important au sein des organismes d'autoréglementation (OAR) comme l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), la Bourse de Toronto et d'autres : elle avait comme objectif l'année dernière de réviser 75 % des règlements administratifs des OAR dans les 90 jours, objectif qu'elle a dépassé en procédant à 90 % de ces révisions dans les délais impartis.

Un fait saillant a été la reconnaissance de la Mutual Fund Dealers Association (MDFA) en tant qu'OAR. Les vendeurs de fonds communs de placement devront adhérer à la MDFA, ce qui devrait améliorer la protection d'un large groupe d'investisseurs ontariens. Le personnel de conformité de la CVMO a également réalisé le tout premier examen de l'ACCOVAM, de sorte que celle-ci met actuellement en œuvre un grand nombre de recommandations visant à protéger les investisseurs.

La CVMO a franchi une nouvelle étape l'année dernière en vue de la protection des investisseurs en créant le Fonds pour l'éducation des investisseurs. Ce dernier reçoit des montants tirés des règlements affectés pour financer des programmes visant à accroître les connaissances et les compétences du grand public en matière d'investissement. Par le biais de recherches indépendantes, de partenariats et d'initiatives de tiers, le Fonds cherche à s'assurer que la participation croissante du public aux marchés financiers, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale, soit liée à une valorisation du savoir-faire en matière financière.

L'équité et l'efficacité des marchés financiers

Le présent rapport annuel donne de nombreux exemples de l'incidence des nouvelles technologies sur les systèmes et pratiques de négociation. Les marchés boursiers canadiens ont connu des changements importants en raison de l'introduction de ces nouvelles technologies. La CVMO, en qualité d'organisme de réglementation, veut s'assurer que ces développements accroissent l'efficience des marchés.

Le processus a commencé l'année dernière par le réalignement des bourses. La Bourse de Toronto (TSE) est devenue la seule place boursière réservée aux titres de premier rang, les bourses de Vancouver et d'Alberta ont fusionné pour former le Canadian Venture Exchange (CDNX) et la Bourse de Montréal est devenue le seul marché des instruments dérivés au Canada. L'avenir verra la fusion du TSE et du CDNX, puis l'introduction des systèmes de négociation alternatifs.

À mesure que les marchés canadiens deviennent de plus en plus intégrés tant au pays que dans le monde, il devient encore plus essentiel d'être en mesure d'agir sur la scène réglementaire à l'échelle nationale comme sur le plan international. Cette participation est obligatoire pour garantir l'efficience et la compétitivité des marchés canadiens. Dans le message de David Brown comme ailleurs dans le présent rapport, la Commission montre qu'elle agit en ce sens par l'intermédiaire de l'OICV, des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier.

L'amélioration de l'infrastructure

Même si le mandat de la CVMO est axé sur les marchés, ce sont ses systèmes, ses employés et ses processus, autrement dit son infrastructure, qui lui permettent d'atteindre ses objectifs. L'année dernière, elle a établi une équipe de gestion solide et efficace, elle a renforcé les communications avec les médias pour accroître sa capacité de joindre les intervenants du secteur et les investisseurs et elle a accompli des progrès importants dans l'amélioration du service à la clientèle offert à l'intention des participants au marché. Dans ce dernier cas, un exemple clé est la forte réduction des délais de traitement des plaintes, tel qu'il est mentionné à la page 12.

Il faut également souligner les efforts des Services généraux dans l'accomplissement de leur travail de soutien. L'année dernière, entre autres, la CVMO a accru son effectif, amélioré ses systèmes et entrepris de restructurer ses activités dans des locaux plus efficaces.

Je tiens à remercier toute l'équipe de la Commission pour le travail accompli et j'entrevois des résultats encore supérieurs au cours de l'année à venir.

Le directeur général, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario,

CHARLES F. MACFARLANE

CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES ET DÉFIS CLÉS

Pour atteindre ses objectifs, la CVMO doit relever certains défis influant sur son secteur d'activité. Ces défis, qui ne concernent pas que la Commission, se rapportent à l'évolution du climat des affaires, aux marchés financiers, aux participants et au cadre de réglementation.

Intégration mondiale des marchés
Le climat des affaires se mondialise de plus en plus, de telle manière que des conglomérats intégrés fournissent des services bancaires, d'assurances et en valeurs mobilières aux entreprises à l'échelle internationale. La mobilité croissante des capitaux amplifie l'importance de maximiser les liquidités du marché ontarien et d'éliminer les coûts superflus de la réglementation.

Rapidité des changements technologiques
La technologie facilite la création de produits financiers plus sophistiqués et la mise au point de techniques et de stratégies de négociation plus raffinées. Elle est également un facteur clé de l'émergence d'une catégorie d'épargnants qui prennent leurs propres décisions d'investissement, sans recourir aux conseils d'un courtier. La croissance de la négociation en ligne et la concurrence prévue des systèmes de négociation alternatifs ont entraîné des changements sur les marchés actuels et continueront d'avoir des répercussions importantes sur la concurrence au sein du secteur.

Redéfinition du rôle des organismes de réglementation des services financiers
L'assouplissement des restrictions relatives aux produits offerts par les fournisseurs de services financiers, l'accroissement de la concurrence entre les fournisseurs, l'augmentation de la demande des consommateurs pour de nouveaux produits et services et l'évolution des technologies de l'information ont donné lieu à des lacunes et à des chevauchements en matière de réglementation. Une harmonisation de la réglementation des produits et services semblables à l'échelle des secteurs et des territoires est nécessaire. Par conséquent, il y a lieu de redéfinir les mandats et les activités des organismes de réglementation des services financiers.

Accroissement des investissements directs sur les marchés financiers
La propriété directe d'actions continue d'augmenter de façon spectaculaire. La croissance phénoménale d'Internet a favorisé l'accès à un large éventail de renseignements sur lesquels les investisseurs peuvent compter en dehors des documents réglementaires en valeurs mobilières (comme les babillards et les forums de discussion électroniques). Ces tendances jettent certains défis en matière d'information, d'éducation et de protection des investisseurs. À mesure que ces derniers deviennent de plus en plus avertis, la présentation d'une information continue à la fois claire et exacte est nécessaire pour assurer l'intégrité du marché secondaire.

Importance des fonds de placement pour les investisseurs et le marché canadien
Les épargnants continuent d'investir des sommes élevées dans les fonds de placement, notamment les fonds communs, les fonds indiciels, les caisses communes et les fonds distincts. Ils agissent ainsi en grande partie dans le but de financer leur retraite, souvent en remplacement ou en plus des régimes de retraite à prestations déterminées traditionnels. Le secteur des fonds de placement évolue suivant la consolidation des joueurs et la prolifération de nouveaux produits et services en réponse à l'accroissement de la concurrence. Les investisseurs recherchent et utilisent diverses sources d'information sur les placements, y compris celles de tiers. L'importance sans précédent des fonds de placement sur le marché canadien est largement attribuable à la croissance continue des investissements dans les régimes de retraite fiscaux.

Besoin de soutenir la confiance du public dans l'intégrité des marchés
Les participants aux marchés et les investisseurs désirent que les organismes de réglementation établissent des règles plus claires. Les investisseurs veulent avoir la certitude que des mesures appropriées sont prises pour assurer l'intégrité des marchés financiers. En raison de la croissance continue des activités de gestion du patrimoine, les organismes de réglementation doivent formuler des règles sur la formation appropriée et la conduite adéquate des conseillers en placement et des fournisseurs inscrits.

Nécessité de l'élargissement continu de l'expertise de la CVMO
La CVMO s'est engagée à fournir des services de qualité et conviviaux de même qu'à réduire les délais. Les marchés de la main-d'œuvre plus concurrentiels lancent un défi à la CVMO, qui doit recruter et maintenir un personnel spécialisé pour traiter des problèmes de plus en plus complexes et répondre aux besoins de ses parties intéressées.

NOS ACTIVITÉS EN 2000-2001

Élaboration de dispositions législatives pour le projet de fusion CVMO-CSFO

Le personnel de la CVMO a collaboré de près avec le ministère des Finances et la haute direction de la Commission des services financiers de l'Ontario afin de faire avancer la proposition, présentée par le gouvernement, de fusionner les deux commissions en un seul organisme de réglementation du marché. Au cours de l'exercice précédent, il a contribué à l'élaboration d'un document de travail portant sur la transformation du secteur des services financiers et sur les moyens à mettre en œuvre pour y adapter la réglementation, lequel document a été publié à des fins de commentaires par le public. Les observations reçues ont amené la CVMO a collaborer avec le MF et la CSFO pour mettre au point un projet de consultation, que le ministre des Finances James Flaherty a publié à des fins de commentaires par le public en avril 2000.

Effort d'harmonisation des lois sur les valeurs mobilières au Canada

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont mis sur pied un comité ayant pour mission de trouver des moyens d'harmoniser les lois dans tout le Canada. Ce comité a présenté, aux présidents des ACVM en novembre 2000, un rapport qui renferme des recommandations de convergence législative. Le personnel de la CVMO a déposé au ministère des Finances un projet des modifications à inclure dans un projet de loi portant sur la simplification des formalités administratives. Les présidents des ACVM étudieront les autres recommandations dans le cadre de leur processus de planification stratégique.

Mise au point de nouvelles exigences en matière de prospectus

La Commission a adopté, le 31 décembre 2000, la règle 41-501 (conditions générales applicables aux prospectus) et l'instruction générale canadienne 41-101 (exigences d'information des prospectus). La règle 41-501 et les instructions générales connexes représentent l'aboutissement d'un énorme effort déployé sur cinq ans pour mieux harmoniser les dispositions et pratiques en matière de prospectus qui existent dans tout le pays.

Réalisations majeures relatives au Projet de reformulation

En plus de l'initiative visant à harmoniser à travers le pays les disposition et les pratiques relatives aux prospectus, des progrès substantiels ont été accomplis en ce qui a trait à la reformulation des principales règles locales et nationales. Les règles suivantes furent complétées l'an dernier : 61-501 Insider Bids, Issuer Bids, Going Private Transactions and Related Party Transactions; 31-502 Proficiency Requirements for Registrants; 35-502 Non-Resident Advisers; 51-501 Annual Information Form and Management's Discussion and Analysis; 54-501 Prospectus Disclosure in Certain Information Circulars; and, 43-101 Standards of Disclosure for Mineral Exploration and Development and Mining Properties.

Rôle international important

Nous avons renforcé considérablement notre rôle sur la scène internationale lorsque l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) a nommé le président de la CVMO à la présidence de son comité technique, qui est son principal organisme de direction. Dans le cadre de sa participation au groupe de travail 3 de l'OICV, la CVMO a promis de réaliser une étude sur le financement des courtiers et sur le risque de liquidité. Nous avons également joué un rôle essentiel dans l'adoption, par l'OICV, de normes comptables internationales, qui faciliteront les activités internationales d'obtention de capitaux exercées par les émetteurs.

Nous continuerons de représenter l'OICV au sein du Financial Stability Forum. Ce forum a pour objectif principal de favoriser la stabilité financière internationale, d'améliorer le fonctionnement des marchés et de réduire le risque systémique. Il assure la coordination des efforts déployés par d'importantes autorités nationales chargées de la stabilité financière dans de grands centres financiers internationaux, des établissements financiers internationaux, des regroupements sectoriels internationaux d'organismes de réglementation et de surveillance, et des comités d'experts de banques centrales.

Assistance au ministre des Finances en matière d'examen des lois

La chef du contentieux de la Commission a été nommée pour cinq ans au sein du comité consultatif sur l'examen des lois créé par le ministre des Finances. En avril 2000, le comité a publié aux fins de commentaires une liste complète de questions propres à stimuler les interventions du public. Le personnel de la CVMO a joué un rôle actif pour élaborer une documentation concernant différentes questions à étudier par le comité. Ce dernier a en grande partie terminé son étude des questions déjà publiées aux fins de commentaires, et rédige actuellement un avant-projet de rapport, qui doit être publié aux fins de commentaires en automne 2001.

Élaboration d'un programme d'examen des documents d'information continue

Le 1er juillet 2000, nous avons mis en place un programme complet pour l'étude des documents d'information continue présentés par les émetteurs assujettis. Il est prévu que les examens envisagés pour le présent exercice seront réalisés.

Contribution aux exigences en matière de compétences, d'information et de pratique
Membre du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier, la CVMO est intervenue pour élaborer les exigences en matière de compétences à remplir par les planificateurs financiers et les normes de pratique applicables aux intermédiaires des services financiers, pour harmoniser la réglementation des contrats d'assurance individuelle à capital variable et des fonds communs de placement, et pour préparer un document de conception consacré à l'information sur les placements dans des régimes d'accumulation de capital garantissant des prestations de retraite à des employés. Un sous-comité du Forum continue d'élaborer les normes de pratique de base. Un projet de code de déontologie est actuellement à l'étude.

Amélioration des processus d'inscription
Nous avons terminé d'importants travaux de conception pour rationaliser et renforcer les processus d'inscription, qui ont abouti à la création d'une base de données nationale sur les inscriptions devant entrer en service d'ici 2002.

Règlement des questions touchant les Bourses
Les commissions des valeurs mobilières de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont terminé leur étude de la demande de reconnaissance et de dispense présentée par la Canadian Venture Exchange (CDNX). Les commissions ont publié un protocole d'entente portant sur la surveillance de la CDNX. En outre, les travaux menant à la reconnaissance de la Bourse de Montréal sont en grande partie terminés.

Examens et surveillance de la conformité
Nous avons contribué à l'élaboration d'un plan de surveillance harmonisé des ACVM pour l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), que la Commission et les ACVM ont accepté, sous forme de projet, en décembre 2000, et dont la mise en œuvre est prévue pour 2001. Des examens de l'ACCOVAM, du Fonds canadien de protection des épargnants et de la Bourse de Toronto (TSE) ont eu lieu en 2000. Nous avons également effectué, comme prévu, des examens de la conformité et des inspections des courtiers et conseillers des organismes de placement collectif, dont un examen national de la conformité. En décembre 2000, notre personnel a terminé la surveillance de certains courtiers en valeurs mobilières en train de liquider leurs activités et soumis à certaines conditions.

Adoption d'un nouveau mandat en matière de conformité
La CVMO a accepté une proposition sur l'avenir de son service de la conformité. Il s'agit d'un plan complet pour la création d'un service efficace et efficient à la CVMO. Le plan expose le mandat et les objectifs du service et décrit les différentes fonctions et ressources dont il aura besoin pour mener à bien son mandat.

Création d'un système d'analyse de l'intégrité des marchés
Les travaux portant sur le système d'analyse informatique de l'intégrité des marchés (MICA) ont été terminés, et ce système a été présenté aux membres des ACVM en juin 2000. Une entente visant à constituer un groupe de travail de la GRC et de la CVMO chargé de la lutte contre la fraude en matière de valeurs a été signée le 31 août 2000.

Création d'un nouveau modèle de réglementation pour les conseillers financiers
Avec la collaboration d'un comité consultatif du secteur, le personnel de la Commission a étudié en profondeur les conditions dans lesquelles les conseils financiers sont fournis aux investisseurs et a mis au point un cadre pour un nouveau modèle de réglementation. Il a l'intention de publier un projet de proposition conceptuelle aux fins de commentaires en été 2001.

Lancement d'un examen des pratiques de constatation des produits
En août, nous avons commencé un examen ciblé des pratiques de constatation des produits, suivi de la publication d'un rapport préliminaire.

Choix d'un groupeur des systèmes de négociations de rechange
Des consultations ont été menées à bien en ce qui concerne un projet de règle visant les systèmes de négociations de rechange, règle qui a pour but d'améliorer la liquidité et de favoriser la concurrence sur nos marchés financiers. Il est prévu que la règle sera adoptée au début de l'exercice 2001-2002.

Présentation d'un projet de loi sur la responsabilité civile touchant l'information continue
Un rapport des ACVM, des réponses à des commentaires et un projet de loi révisé portant sur la responsabilité civile au titre de la loi en matière d'information continue ont été publiés pour information en novembre 2000. Le projet de loi a été présenté au personnel du ministère des Finances pour étude. Au moment de mettre sous presse, le gouvernement n'avait pas encore pris la décision de donner suite aux modifications.

Mise à jour d'un système de communication des opérations d'initiés
De grands travaux ont été entrepris pour préparer la mise en œuvre d'un système de données électroniques sur les opérations d'initiés (SEDI), qui sera mis en place vers la fin de 2001. Il s'agit d'une initiative de grande envergure qui mettra à la disposition des initiés un mécanisme beaucoup plus efficace pour le dépôt des rapports d'opérations. Les investisseurs y trouveront également leur compte grâce à la plus grande transparence des marchés financiers.

Élargissement des initiatives d'éducation des investisseurs
La CVMO a étoffé ses programmes d'information du public en 2000-2001 par la multiplication des initiatives prises lors de la semaine de l'éducation annuelle des investisseurs, et par des partenariats avec des organismes communautaires comme l'Association canadienne des individus retraités pour la présentation de séminaires au niveau communautaire.

Nous avons également créé un fonds spécial consacré à la recherche, aux programmes et aux partenariats qui favorisent l'éducation des investisseurs. Ce fonds est financé par les règlements d'application de la loi et régi par un conseil d'administration indépendant chargé de l'élaboration de critères pour la distribution des sommes à l'actif du fonds.

Réduction des droits et fin des consultations sur les droits
Nous avons adopté une réduction générale supplémentaire de 10 % sur les droits de la CVMO en juin 2000. En outre, nous avons mené à bien de longues consultations avec les intéressés sur différents projets en matière de droits. Un projet de conception a été publié aux fins de commentaires.

Rôle essentiel dans la réglementation des organismes de placement collectif et des fonds distincts
La Mutual Fund Dealers Association (MFDA) a été reconnue comme organisme d'autoréglementation des courtiers d'organismes de placement collectif le 6 février 2001, et la règle 31-506 (adhésion à l'organisme d'autoréglementation – courtiers d'organismes de placement collectif) est entrée en application, après la clôture de l'exercice, le 23 avril 2001. Les courtiers des organismes de placement collectif doivent demander l'adhésion à la MFDA d'ici le 23 mai 2001, et devenir membres au plus tard le 2 juillet 2001, pour pouvoir continuer à exercer leurs activités.

Après la clôture de l'exercice, des règles permettant aux organismes de placement collectif de prêter leurs titres, de conclure des conventions de rachat et d'autoriser les responsables des fonds communs de placement à suivre l'indice de ceux-ci sans être soumis à un plafond de placement, sont entrées en vigueur le 2 mai 2001.

Nous avons présenté aux ACVM, en juillet 2000, un rapport (rédigé par Stephen Erlichman) portant sur différentes modalités de gestion des organismes de placement collectif, et notre personnel a commencé à se pencher sur une proposition des ACVM portant sur un nouveau cadre de réglementation de ces organismes. Dans cette proposition, il sera question d'un mécanisme de gestion indépendante et de la possibilité d'adopter des règlements et formalités d'inscription supplémentaires pour les gestionnaires de fonds. Un projet de conception portant sur le nouveau cadre de réglementation envisagé doit être publié aux fins de commentaires au cours de l'année 2001.

Nous avons examiné tous les prospectus simplifiés et notices annuelles déposés par les organismes de placement collectif au titre de l'instruction générale canadienne 81-101 afin d'en assurer la conformité avec les règles qui s'y appliquent et avec les objectifs des ACVM en ce qui concerne un nouveau régime pour les prospectus de ces organismes. Des travaux sont en cours afin d'élaborer un projet de nouvelles règles relatives à l'information financière sur les organismes de placement collectif donnée aux investisseurs périodiquement après l'investissement.

Les organismes de réglementation de l'assurance et les partenaires des ACVM se sont entendus sur un plan de mise en œuvre sur deux ans visant à harmoniser la réglementation des organismes de placement collectif et des fonds distincts dans les 15 domaines signalés en décembre 1999.

Examen des questions de démutualisation des Bourses
Un groupe de travail dirigé par la CVMO a publié un document de discussion portant sur les questions de réglementation soulevées par la démutualisation des Bourses. On y trouve la réponse des différents organismes de réglementation des valeurs mobilières à ces questions.

Amélioration des communications et demande d'avis sur le rendement
Nous avons consacré davantage de ressources à l'amélioration de notre centre des communications et à l'accélération de l'acheminement des données sur les initiatives de la CVMO destinées aux médias. La dernière conférence annuelle Dialogue avec la CVMO à Toronto était accessible par satellite aux intervenants des marchés à Ottawa et à London. Nous avons sondé les intervenants pour nous faire une idée du rendement de la CVMO.

Examen des salaires et du perfectionnement par rapport au marché
Nous avons réalisé une étude complète des salaires sur le marché pour nous assurer que notre rémunération reste compétitive. Nous avons également mené un sondage auprès de tous les employés pour déterminer les possibilités de perfectionnement au sein de l'organisme. Enfin, nous avons élargi nos efforts de recrutement et augmenté le personnel de 12 % au cours de l'exercice.

Ontario

Répondre aux questions et aux plaintes des investisseurs, des participants au marché et du personnel du secteur des valeurs mobilières a toujours été un mandat clé de la CVMO. Récemment, les capacités et le rendement de la Commission ont progressé de manière exponentielle à cet égard en raison de l'ouverture du Bureau de renseignement de la CVMO.

Le Bureau de renseignement de la CVMO a été conçu pour répondre à la rapidité de l'évolution et de la croissance des marchés financiers de l'Ontario. Il a pour mandat de fournir aux clients de la Commission des réponses exactes et opportunes aux questions et aux préoccupations, de faciliter la résolution de celles-ci dans la mesure du possible et d'étudier les plaintes afin de décider s'il y a lieu d'entamer des enquêtes et des poursuites. Ce moyen de communication est avantageux non seulement pour les investisseurs et les participants au marché mais également pour le personnel de la Commission, qui est informé des tendances émergentes et délivré de la gestion accaparante des demandes de renseignements par le biais de cette ressource de première ligne.

Depuis l'ouverture du Bureau de renseignement en janvier 1999, son personnel a plus que doublé et est composé d'employés formés précisément pour répondre aux problèmes de réglementation soulevés par un volume croissant de demandes de renseignements et de plaintes. Il ne s'agit pas d'un bureau de renseignement ordinaire : son personnel comprend des spécialistes en droit, en services financiers, en procédures d'enquête et en réglementation et possède une expérience pratique du milieu des affaires.

Chaque mois, le personnel du Bureau de renseignement met à profit ses diverses compétences et habiletés en service à la clientèle ainsi que sa technologie de pointe pour répondre à 1 700 appels, 290 courriels et 65 plaintes écrites. Les délais de réponse se sont fortement améliorés : 88 % des appels sont pris en moins de 30 secondes, 80 % des courriels obtiennent une réponse dans les deux jours ouvrables et le traitement des plaintes écrites nécessite en moyenne 32 jours, par rapport à l'objectif de 46. De plus, 55 % des plaintes sont maintenant résolues par le personnel du Bureau de renseignement.

Toronto – 365 jours par année → Décrit comme le visage de la Commission, le Bureau de renseignements de Toronto gère le site Web de la CVMO, qui reçoit plus de 30 000 visites chaque mois. Au cours de l'année qui vient, cette passerelle vers la CVMO sera réorganisée afin de faciliter la recherche et la navigation sur le site au bénéfice des visiteurs et d'en simplifier la gestion et la mise à jour à l'intention du personnel de la Commission.

CVMO → Mark McManus, Chef, Bureau de renseignements et Joan Chambers, Agente principale de renseignements

La CVMO est responsable de l'administration et de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, dont l'une des principales composantes est la prestation d'excellents services aux nombreux investisseurs, aux sociétés et personnes inscrites ainsi qu'aux émetteurs assujettis de la province.

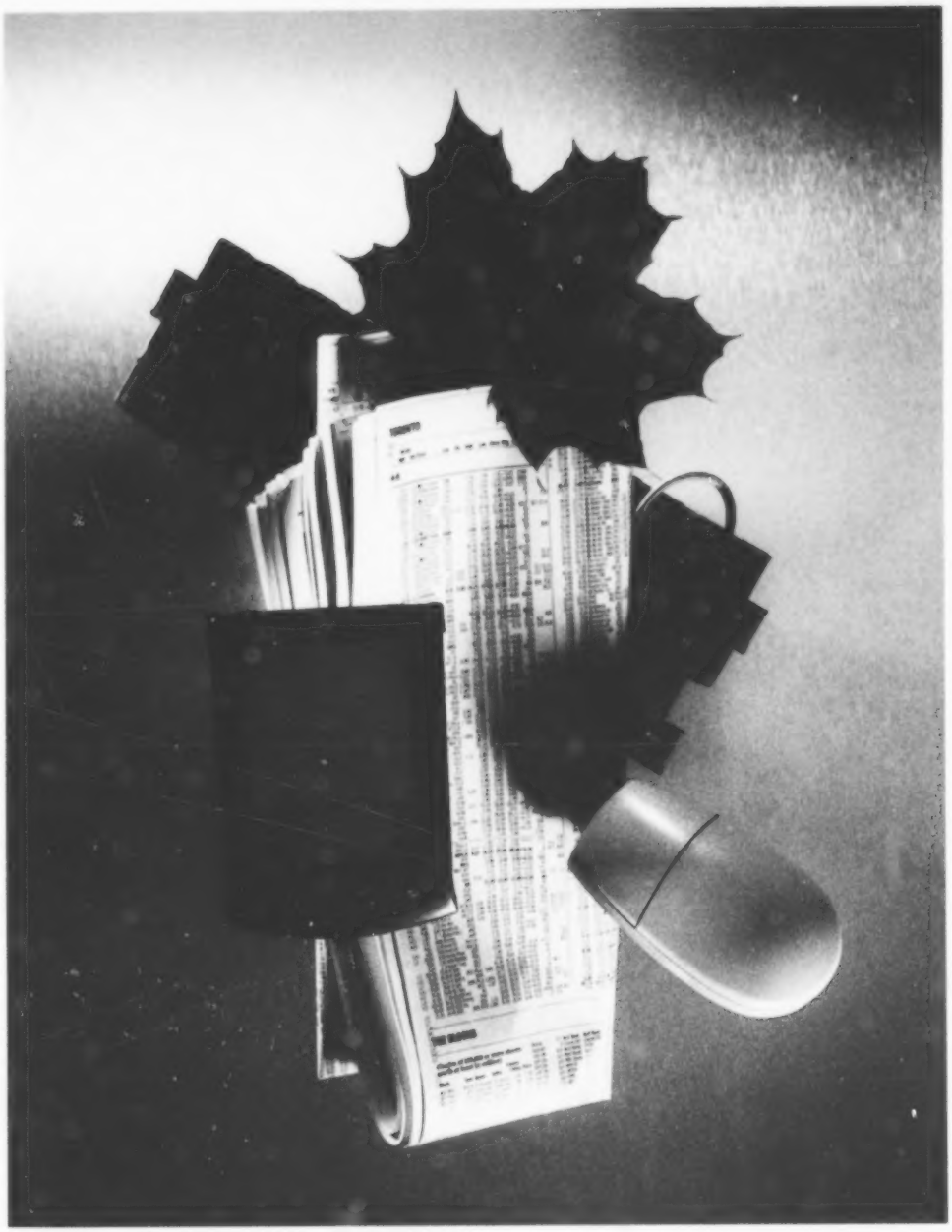

Au fur et à mesure que les marchés de capitaux au Canada deviennent de plus en plus complexes et interreliés, la CVMO assume un rôle clé dans l'harmonisation des lois afin de fournir de meilleurs rendements qui bénéficient à tous les participants des marchés.

Canada

Dans le passé, la réglementation était fondée sur les frontières, c'est-à-dire celles qui délimitent les territoires géographiques et les institutions financières traditionnelles. Toutefois, de nos jours, les marchés ne connaissent plus de frontières. Les systèmes de négociation électroniques ont favorisé la négociation transfrontières. Nous assistons à la convergence des produits offerts par des fournisseurs de services financiers de plus en plus difficiles à distinguer les uns des autres.

Dans un tel environnement, l'harmonisation de la réglementation a pris une grande importance. L'année dernière, la CVMO a continué d'être un chef de file en matière d'harmonisation à l'échelle nationale au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ACVM et du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier. La Commission contribue ainsi à protéger les investisseurs, à éliminer les chevauchements et les dédoublements de la réglementation et à stimuler les investissements étrangers sur les marchés canadiens.

Le personnel de la CVMO a joué un rôle central pour élaborer un certain nombre d'instructions générales au plan national, y compris les exigences relatives à la publication de l'information prospective et les nouvelles normes applicables aux sociétés minières en matière de présentation. Les projets de technologie de l'information étaient également au nombre des programmes de la CVMO au sein des ACVM, notamment les règles proposées concernant les activités des systèmes de négociation alternatifs au Canada. D'autres projets clés incluaient l'élaboration de bases de données nationales sur les inscriptions et sur les opérations d'initié. Dans ce dernier cas, les initiés pourront soumettre leurs déclarations par voie électronique, ce qui leur permettra de répondre aux exigences de déclaration d'initié à l'échelle du Canada en plus d'assurer un accès en temps opportun à leurs déclarations.

Les organismes de réglementation des secteurs des assurances et des valeurs mobilières faisant partie du Forum conjoint élaborent actuellement des normes de compétence à l'intention des planificateurs financiers. L'objectif consiste à faire en sorte que seuls les praticiens possédant les qualités nécessaires pourront faire valoir des désignations signalant leur capacité de fournir des conseils en matière de planification financière. Le Forum conjoint continue également à faire des progrès dans l'harmonisation de la réglementation des fonds distincts et des fonds communs de placement; dans le passé, ces produits très semblables ont été réglementés de manière différente.

Vancouver – Octobre 2000 → Les organismes canadiens de réglementation se réunissent pour discuter de la réglementation des régimes d'accumulation du capital, soit le nom générique donné aux régimes de retraite, aux REER collectifs, aux régimes de participation aux bénéfices, etc., dans lesquels les Canadiens ont investi 50 milliards de dollars. La réglementation de ces régimes n'est pas uniforme dans les différents territoires et secteurs. Un document de travail a été préparé pour proposer de nouvelles règles.

ACVM → Kathleen Finlay (gauche), Chef, Bureau des projets
Forum conjoint → Tula Alexopoulos, Conseillère spéciale, Affaires domestiques

Global

Les investisseurs canadiens sont plus actifs sur les marchés financiers mondiaux. À mesure que les nouvelles technologies de communication éliminent les frontières entre pays, les investisseurs ont plus facilement accès à ces marchés, mais les risques sont plus élevés. De plus en plus, la CVMO joue un rôle clé dans l'élaboration de normes de réglementation internationales visant à protéger les investisseurs et les entreprises exerçant des activités transfrontières.

L'année dernière, les employés de la CVMO ont participé activement à chaque comité de travail de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et du *Council of Securities Regulators of the Americas* (COSRA). Le président de la CVMO, David Brown, est également président du comité technique de l'OICV, le groupe clé d'élaboration des politiques de l'Organisation. Ainsi, la Commission travaille avec les organismes de réglementation à l'échelle mondiale en vue de promouvoir des normes cohérentes de protection réglementaire et de fournir aux investisseurs une information compréhensible, comparable et transparente.

L'année dernière a débuté par une démonstration éloquente de cette coopération : en mai 2000, l'OICV a approuvé les normes comptables internationales pour les appels à l'épargne et les inscriptions transfrontières. Au cours de l'année qui vient, le personnel de la CVMO collaborera avec l'OICV pour mettre l'accent sur les normes de vérification internationales afin de poursuivre l'objectif consistant à préparer un seul document d'information pour les appels à l'épargne et les inscriptions internationaux.

La CVMO continue également à représenter l'OICV au sein du Forum sur la stabilité financière. Durant l'année, le Forum a fait des recommandations pour améliorer le système financier mondial afin d'accroître la stabilité globale des marchés.

Nous avons effectué ce travail dans le cadre de notre participation au COSRA. Nous avons travaillé avec les principaux organismes de réglementation des Amériques de même que coprésidé un comité de travail chargé de promouvoir des systèmes fiables de compensation et de règlement des valeurs mobilières conformément aux normes internationales.

Sydney – Mai 2000 → Le réseau Internet et les sociétés de haute technologie ont lancé de nouveaux défis aux marchés financiers mondiaux. Au cours de l'assemblée annuelle de l'OICV, le comité technique, actuellement présidé par David Brown, président de la CVMO, a exposé quatre nouvelles préoccupations liées à la nouvelle économie : le processus de premier appel public à l'épargne, l'évaluation des sociétés de haute technologie, y compris les problèmes de comptabilité et de présentation de l'information financière, l'incidence sur les investisseurs des stratégies de négociation à court terme et la préservation de la confiance des investisseurs.

OICV & COSRA → John Carchrae, Chef comptable et Tanis MacLaren, Chef, Affaires internationales

Sur la scène internationale, la CVMO témoigne de l'abondante expertise canadienne relative aux services financiers en aidant à façonner l'intégration des marchés de capitaux globaux et la réglementation des marchés.

CALENDRIER DES FAITS SAILLANTS DE L'APPLICATION DE LA LOI

La confiance des investisseurs repose sur la ferme application de la réglementation des valeurs mobilières. Dans le cadre de ses activités d'application de la loi, la CVMO rappelle constamment aux participants au marché qu'un défaut de se conformer aux règles entraîne certaines conséquences. En 2000, la Commission s'occupait activement de 561 dossiers. Elle a également accru son personnel d'application et son utilisation des technologies pour souligner l'importance qu'elle accorde à ce rôle essentiel. En raison d'un nombre de changements apportés aux processus et aux procédures, le personnel d'application a enquêté sur de nombreux cas comportant des violations importantes de la législation sur les valeurs mobilières de l'Ontario et a recommandé d'entreprendre des poursuites à leur égard.

1er TRIMESTRE

03/00 **Rejet de l'appel**

Après l'une des plus longues audiences de l'histoire de la CVMO, la Cour supérieure a rejeté l'appel de **Jeffrey Robinson**, de **Peter Robinson** et de **Terence Edward Robinson**, jugeant que ces derniers avaient délibérément élaboré et exécuté des activités de négociation manipulatrices et trompeuses.

04/00 **Interdiction d'inscription à la CVMO**

La Commission a approuvé les accords contre **A.C. MacPherson & Co. Inc.** et **Geno Della Rocca** concernant l'achat à rabais des actions de deux émetteurs et la revente de celles-ci à des marges excessives à des clients en 1996 et en 1997. Les deux ont été réprimandés. L'inscription de A.C. MacPherson a été suspendue. Della Rocca ne peut présenter de demande d'inscription pendant 15 ans. Ils ont reçu l'ordre de verser 25 000 $ pour couvrir les frais d'enquête.

04/00 **Prolongation de l'ordonnance d'interdiction des opérations**

Pour avoir violé les modalités d'un accord antérieur, **Mikael Prydz** a été réprimandé et ne peut effectuer d'opérations sur valeurs mobilières pendant dix ans (en plus d'une ordonnance antérieure d'interdiction de cinq ans). De plus, il doit cesser toutes ses fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'un émetteur et ne peut occuper de poste d'administrateur ou de dirigeant d'un émetteur jusqu'en février 2015.

04/00 **Sanctions en matière de négociation**

La Commission a approuvé des accords concernant **Norman Maxwell, Antonino Candido** et **John Dzambazov** relativement à leur participation, en qualité d'administrateurs et de dirigeants de **Megalode Corporation**, à la préparation d'états financiers faussés. Maxwell et Candido ont admis avoir exécuté des opérations d'initié. Tous ont été réprimandés et ne peuvent effectuer d'opérations sur valeurs mobilières pendant les périodes suivantes : Maxwell, dix ans, Candido, huit ans et Dzambazov, six ans.

1er TRIMESTRE continué

06/00 **Présentation incomplète dans le cadre d'une offre d'achat d'actions**

La CVMO a allégué un certain nombre de faits à l'endroit d'**Otis-Winston Ltd.** relativement au dépôt par Otis-Winston sur SEDAR d'une offre d'achat des actions de Xillix. Les allégations sont liées, entre autres, aux exigences de présentation de l'information et de communication avec les actionnaires et au défaut d'inscription aux fins de négociation de valeurs mobilières en Ontario.

06/00 **Ordonnance permanente d'interdiction des opérations**

Une ordonnance permanente d'interdiction des opérations sur valeurs mobilières a été émise contre **Koman Info-Link Inc., Koman Investment Inc.** et **Simon Ko**. L'interdiction visant **Jose Castaneda** est d'une durée de cinq ans. Ko doit cesser ses fonctions d'administrateur et de dirigeant de Koman. Les répondants ont été réprimandés et la Cour supérieure a nommé un séquestre pour l'ensemble des biens de Koman.

2e TRIMESTRE

07/00 **Défaut de traiter adéquatement les clients**

Un accord a été conclu avec **RT Capital Management Inc.** et neuf employés. Les répondants ont admis avoir agi d'une manière contraire à l'intérêt public. RT Capital a admis ne pas avoir établi de procédures écrites appropriées pour le traitement des clients concernant les cours de clôture surévalués. L'accord comprenait le paiement de 3 millions de dollars, un examen des pratiques et des procédures et des modifications du système d'enregistrement des conversations téléphoniques de RT Capital. Les répondants font face à des sanctions importantes allant de la réprimande à des cours de formation et à la suspension de l'inscription.

07/00 **Suspension et annulation d'inscriptions**

La CVMO a conclu un accord avec **Gordon-Daly Grenadier Securities, David Bregman, Alan Greenberg, Oron Sternhill** et **Wangyal Tulotsang** concernant la suspension ou l'annulation de leurs inscriptions et l'interdiction d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières. Les répondants ont été réprimandés, ne peuvent occuper des postes d'administrateurs ou dirigeants d'un émetteur et doivent indemniser la Commission pour certains coûts.

07/00 **Ordonnance d'interdiction des opérations**

Un accord a été conclu avec **David Singh**, ancien président de Fortune Financial Corporation. L'accord comprend une réprimande, une interdiction des opérations d'une durée de cinq ans et le paiement de 25 000 $ pour couvrir les frais d'enquête.

08/00 **Sanctions importantes**

Un accord a été conclu avec **Price Warner Securities, Ian Rolin** et **Lorne Rolin**, qui ont admis que Price Warner avait acquis des actions pour son propre compte et les avait ensuite revendues à des clients en touchant des marges excessives. Les répondants ont été réprimandés, l'inscription de Price Warner a été suspendue et la société a reçu l'ordre de cesser ses activités. Cette dernière doit également rembourser ses clients ou leur céder les valeurs concernées. Les inscriptions de Ian et de Lorne Rolin ont été suspendues pour, respectivement, 15 et 7 ans, et ceux-ci doivent verser 25 000 $ pour couvrir les frais d'enquête.

08/00 **Défaut de présentation adéquate de l'information**

Des poursuites ont été entreprises contre **Philip Services Corp.** et sept de ses anciens administrateurs ou dirigeants. La CVMO allègue que Philip a déposé un prospectus en 1997 dont la présentation était incorrecte et a fait défaut à son obligation de fournir des renseignements importants relativement à Robert Waxman, ancien administrateur et dirigeant.

08/00 **Annulation de l'inscription**

L'inscription de **Clifford Paul Tindall**, ancien vice-président et représentant de Fortune Financial Corporation, a été annulée. Il ne peut effectuer d'opérations sur valeurs mobilières en Ontario pendant une période de sept ans.

09/00 **Ordonnance permanente d'interdiction des opérations**

Il a été interdit en permanence à **Patrick Joseph Kinlin** d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières. Kinlin a frauduleusement recueilli des sommes auprès d'investisseurs aux fins de placement sur des marchés alors qu'il n'était pas autorisé à le faire sur certains de ceux-ci. Il avait auparavant plaidé coupable à 28 chefs d'accusation de fraude, a reçu une sentence de cinq ans de prison et est tenu de verser des dommages de plus de 12 millions de dollars aux victimes de fraude.

09/00 **Nécessité de l'inscription**

La CVMO allègue que **Southwest Securities Inc.**, société texane offrant des services de traitement des opérations sur valeurs mobilières aux courtiers à l'échelle mondiale, y compris un courtier en Ontario, doit s'inscrire en vertu de la législation sur les valeurs mobilières de l'Ontario.

09/00 **Refus de l'inscription**

Joseph Curia s'est vu refuser le droit de se réinscrire en qualité de représentant. Il était auparavant représentant de A.C. MacPherson Company Inc., dont la liquidation a été ordonnée par la Commission en avril 2000.

3e TRIMESTRE

10/00 **Refus d'une exonération de présenter une demande**

La Commission a refusé d'accorder une exonération à **David McIntyre** aux termes des exigences d'inscription et de dépôt de prospectus en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, en rappelant que ces exigences visent à protéger les investisseurs.

10/00 **Amende et peines d'emprisonnement**

La Cour de justice de l'Ontario a condamné **Warren Lawrence Wall** et **Shirley Wall** à des peines d'emprisonnement, respectivement, de 30 et de 22 mois pour la négociation et la distribution de valeurs mobilières en violation de la législation sur les valeurs mobilières de l'Ontario. Une amende de 1 000 000 $ a été imposée à **Dual Capital Management Limited**, pour laquelle tous deux agissaient en qualité d'administrateurs et de dirigeants. Après avoir purgé leurs peines de prison, ils seront assujettis à une période de probation pendant laquelle ils ne pourront négocier, distribuer ni promouvoir des produits d'assurance et des valeurs mobilières. Les violations étaient liées à des activités malhonnêtes d'investissement visant des investisseurs âgés.

11/00 **Suspension de l'inscription**

Russell Millard, ancien représentant en fonds communs de placement auprès de CCI Capital Limited, a été réprimandé et son inscription a été suspendue pour une période de 21 jours.

11/00 **Ordonnance de restitution et de révision**

La Commission a approuvé un accord concernant **Mark Bonham, StrategicNova Funds Management Inc.** et **Bonham & Co.** StrategicNova doit verser 10 000 $, se soumettre à l'examen de tiers et mettre en œuvre les changements demandés, informer le public et les clients concernés si les valeurs des fonds ou les résultats publiés sont erronés de façon importante et effectuer les restitutions appropriées.

12/00 **Prolongation d'ordonnances temporaires d'interdiction des opérations**

Global Privacy Management Trust (GPMT) et **Robert Cranston** doivent répondre à certaines allégations, y compris la sollicitation d'investissements par le biais de certains programmes de placement offerts sur Internet sans être inscrits.

First Federal Capital (Canada) Corporation et **Monte Morris Friesner** font face à certaines allégations, y compris la négociation de valeurs mobilières sans être inscrits.

Offshore Marketing Alliance et **Warren English** doivent répondre à certaines allégations, à savoir que la société a été constituée en tant que société commerciale internationale en vertu des lois du Belize mais qu'elle exerce des activités en Ontario sans être inscrite.

Terry Dodsley fait face à certaines allégations d'avoir publicisé des occasions et des services d'investissement et de négociation de marchandises, d'avoir négocié des valeurs mobilières et de s'être présenté comme un conseiller en valeurs mobilières sans avoir été autorisé à le faire.

4e TRIMESTRE

01/01 **Ordonnance d'interdiction des opérations**

Dans le cadre d'un accord avec **MacDonald Oil Exploration Ltd., Macdonald Mines Exploration Ltd., Mario Miranda** et **Frank Smeenk**, les répondants ont admis avoir enfreint la législation sur les valeurs mobilières. Ils ont été réprimandés et doivent se soumettre à un examen. Miranda ne peut effectuer d'opérations sur valeurs mobilières pendant six mois et Smeenk, pendant douze mois. Ils ont également reçu l'ordre de verser 75 000 $ pour couvrir les frais d'enquête.

02/01 **Infractions en matière de valeurs mobilières**

La Cour de justice de l'Ontario a jugé que **Arnold Guettler, Neo-Form Corporation** et **Neo-Form North America Corp.** étaient coupables d'un certain nombre d'infractions en matière de valeurs mobilières, y compris de ne pas être inscrits aux fins de négociation. Le prononcé des peines est prévu en juin 2001.

02/01 **Ordonnance permanente d'interdiction des opérations**

Un accord conclu à l'égard de **Noram Capital Management, Inc.** et de **Andrew Willman** indique qu'au cours d'une période de sept ans, Willman a fait preuve d'un désintéressement total quant aux clients et au marché et qu'il a adopté une attitude aussi condamnable que celles rapportées récemment à la Commission. Noram et Willman ont été réprimandés et leurs inscriptions ont été annulées en permanence. Il est également interdit en permanence à Willman d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières. Ils ont reçu l'ordre de verser 82 500 $ à la Commission pour couvrir les frais d'enquête.

02/01 **Infractions à la législation sur les valeurs mobilières**

La Commission a approuvé un accord concernant **Amalgamated Income Limited Partnership** et **479960 B.C. Ltd.**, aux termes duquel les organismes ont admis avoir enfreint la législation sur les valeurs mobilières de l'Ontario, plus précisément les rapports d'alerte, les rapports sur les opérations d'initié et les exigences relatives aux offres publiques d'achat. Les organismes ont convenu de déposer les rapports nécessaires, ont annoncé leur intention de se conformer aux exigences de présentation, ont accepté de payer les frais de dépôt nécessaires et de verser 20 000 $ pour couvrir les frais d'enquête.

02/01 **Annulation de l'inscription**

Dans un accord conclu avec **Lois Doreen King**, celle-ci a admis qu'en qualité de mandat de Boulder Management Inc., elle a fait des écritures inappropriées dans les registres de Boulder de manière à surévaluer les parts de fonds de placement fermés et tenté de cacher ces faits aux vérificateurs. King a été réprimandée, son inscription a été annulée et elle ne peut effectuer d'opérations sur valeurs mobilières pendant une période de trois ans.

03/01 **Début des instances**

Les instances contre **Wayne Umetsu** ont commencé au sujet de l'allégation voulant qu'il ait utilisé, pour son profit personnel, une somme de 80 000 $ qui lui avait remise par un client aux fins de négociation de contrats à terme sur marchandises.

03/01 **Exploitation d'un faux site Web aux fins d'éducation des investisseurs**

La CVMO a lancé un faux site Web, www.NoRiskWealth.ca, afin d'exposer les dangers de la prise de décisions d'investissement fondées sur une information non vérifiable. Pendant ses six semaines de fonctionnement, le site a reçu plus de 16 000 visites. Le projet a servi à vérifier la capacité des organismes de réglementation à surveiller le réseau Internet et a permis à la CVMO de recueillir de l'information sur les sites frauduleux.

Les états financiers présentent les résultats de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, avec les chiffres comparatifs au 31 mars 2000, et les notes y afférentes. Les observations suivantes fournissent une analyse des facteurs ayant influé sur les opérations de la Commission en 2001 de même que de ceux qui devraient avoir une incidence sur les activités et les résultats dans l'avenir. Le présent rapport doit être lu de concert avec les états financiers.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des recettes sur les dépenses

L'excédent des recettes sur les dépenses pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2001 s'est élevé à 37,1 millions de dollars. Conformément aux dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*, le ministre des Finances peut exiger que la Commission verse à la province de l'Ontario les fonds excédant son budget de fonctionnement. Au cours de cette période de 12 mois, la Commission a versé 32,2 millions de dollars (22,8 millions de dollars en 2000) à la province à ce titre. L'excédent de fonctionnement du fonds d'administration générale en date du 31 mars 2001 s'élevait à 11,3 millions de dollars (11,4 millions de dollars en 2000).

Recettes

En 2000, la Commission avait perçu un montant de 82,4 millions de dollars en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*. Pour l'exercice 2001, les recettes totales se sont établies à 83,8 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 1,4 million de dollars, ou 1,7 %. Les recettes ont augmenté malgré une réduction de 10 % de l'ensemble des droits entrée en vigueur en juin 2000. La Commission peut compter sur les cinq principales sources de recettes décrites ci-dessous.

Les **dépôts de prospectus**, qui donnent lieu au versement de droits lors du dépôt d'un prospectus provisoire ou définitif ainsi qu'au moment du renouvellement de l'inscription des fonds communs de placement, se sont élevés à 48,7 millions de dollars et représentaient 58,1 % des recettes totales (56,2 % en 2000). Les droits de dépôt de prospectus ont affiché une hausse de 2,4 millions de dollars suivant la croissance des opérations de financement. Ces droits constituent l'élément le plus variable de l'assiette des recettes de la Commission en raison de leur étroite corrélation avec le niveau d'activité du marché.

Les **inscriptions**, qui entraînent le versement de droits par les courtiers, les conseillers et les représentants, se sont élevées à 22,3 millions de dollars et représentaient 26,6 % des recettes totales (29,0 % en 2000). Les droits d'inscription ont diminué de 1,6 million de dollars, ou 6,5 %, en raison de la réduction des droits de 10 % et de leur proratisation en 2001. En prévision du lancement d'une base de données nationale sur les inscriptions, les autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont convenu de choisir le 31 décembre comme date d'anniversaire normalisée pour les inscriptions. Cette décision a influé défavorablement sur les recettes tirées des droits d'inscription puisqu'elle a entraîné la proratisation de ces derniers au cours des trois derniers mois de 2001.

Les **dépôts de documents d'information**, qui se traduisent par le versement de droits lors de dépôts effectués par les émetteurs assujettis, représentaient 10,7 % des recettes totales (10,7 % en 2000). Malgré la réduction des droits de 10 %, ces derniers ont augmenté d'environ 2,0 % pour atteindre 9,0 millions de dollars, principalement en raison de la croissance des offres publiques d'achat.

Les **demandes de dispense**, qui sont liées à l'évaluation des demandes de dispense ou de modification des exigences de dépôt soumises par les émetteurs, ont généré des recettes de 1,2 million de dollars qui représentaient environ 1,4 % des recettes totales (1,5 % en 2000).

Le **revenu de placement** est constitué des intérêts gagnés sur les soldes d'encaisse à un taux de 0,25 % inférieur à celui des acceptations bancaires ainsi que sur la réserve pour éventualités investie dans des instruments à court et à moyen terme par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement. Le revenu de placement tiré des dépôts et d'autres placements s'est élevé à 2,0 millions de dollars et représentait 2,4 % des recettes totales (2,3 % en 2000).

Dépenses

Le total des dépenses pour l'exercice 2001 s'est accru de 13,2 % pour s'établir à 46,8 millions de dollars (41,3 millions de dollars en 2000), par rapport à un budget de 51,5 millions de dollars. Les principaux éléments ayant entraîné l'augmentation des dépenses sont décrits ci-dessous.

Les **salaires et avantages sociaux** se sont établis à 29,8 millions de dollars et représentaient 64 % des dépenses totales de la Commission. La hausse de ces dernières d'un exercice à l'autre découle en quasi-totalité de l'augmentation de 5,1 millions de dollars des salaires et avantages sociaux en 2001, principalement en raison de l'évolution du niveau de personnel. L'effectif de la CVMO comptait 302 personnes à la fin de l'exercice, par rapport à 267 un an plus tôt. La majorité du nouveau personnel a été affectée aux secteurs chargés de la prestation directe des programmes, plus particulièrement les Marchés financiers (hausse de 19 %), le Financement des sociétés (hausse de 16 %) et l'Application de la loi (hausse de 6 %). Ces ressources supplémentaires ont permis à la Commission d'accroître considérablement sa présence et son efficacité dans le domaine de la réglementation.

Les **services professionnels** se sont élevés à 5,6 millions de dollars et représentaient environ 12 % des dépenses totales (19 % en 2000) de la Commission. Les dépenses consacrées à ce chapitre ont diminué de 28 %, ou 2,1 millions de dollars, étant donné que le personnel embauché récemment a permis à la Commission d'améliorer ses compétences à l'interne. Environ 40 % de ces coûts ont été engagés à l'égard de problèmes relevant de l'application de la loi et du volume de travail lié à la reformulation des politiques. La Commission estime qu'elle devra continuer à recourir de manière continue à des spécialistes externes dans les domaines du droit et de la juricomptabilité pour ses activités relatives à l'application de la loi.

La CVMO fait partie des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), forum composé des organismes provinciaux de réglementation du secteur des valeurs mobilières. En cette qualité, la Commission participe à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets importants en technologie de l'information à l'échelle nationale. Elle a consacré environ 1,0 million de dollars en 2001 en vue du parachèvement d'un registre national des opérations d'initiés (RNOI). Elle a également contribué une somme de 0,1 million de dollars pour les services professionnels relatifs à l'élaboration d'une base de données nationale sur les inscriptions.

L'**administration** représentait environ 8,8 % des dépenses totales (8,3 % en 2000) de la Commission. Ce poste a augmenté de 21,0 % pour atteindre 4,1 millions de dollars (3,4 millions de dollars en 2000). Un facteur clé de cette hausse a été la croissance globale de la taille de la CVMO, ce qui a donné lieu à des dépenses supplémentaires au niveau de l'entretien et du soutien de la technologie de l'information, des fournitures et d'autres charges. Des montants plus élevés ont été affectés aux communications et aux publications suivant la croissance des initiatives d'éducation des investisseurs.

Les **charges locatives** représentaient approximativement 6,5 % des dépenses totales (7,4 % en 2000) de la Commission. Les dépenses consacrées à ce chapitre sont restées stables à 3,1 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2000). Elles devraient croître de 3,2 % en 2002 pour atteindre 3,2 millions de dollars en raison des coûts imputables à la superficie supplémentaire louée par la Commission pour accueillir le nouveau personnel.

Les **autres charges** ont augmenté de 32 % pour s'établir à 1,1 million de dollars (0,8 million de dollars en 2000) et représentaient 2,3 % des dépenses totales (1,9 % en 2000) de la Commission, en raison de la hausse des frais de déplacement découlant de l'intervention accrue de la Commission dans des dossiers nationaux et internationaux et de l'inflation des prix dans ce secteur.

L'**amortissement** représentait environ 6,5 % des dépenses totales de la Commission. Ce poste a grimpé à 3,0 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2000). La hausse de l'amortissement reflète l'augmentation importante des immobilisations au cours de l'exercice 2001 ainsi que la décision de la Commission de capitaliser les améliorations locatives plutôt que d'en intégrer le coût au paiement des loyers. L'amortissement devrait diminuer pour s'établir à 2,9 millions de dollars en 2002.

LIQUIDITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE

Opérations d'immobilisations

La Commission a mené à terme d'importantes rénovations de ses locaux loués au cours des deux derniers exercices. En 2001, elle a engagé des dépenses en immobilisations de 5,4 millions de dollars (5,9 millions de dollars en 2000). Près de 70 % de ces dépenses, pour l'ameublement (1,3 million de dollars) et les améliorations locatives (2,4 millions de dollars), se rapportaient à la rénovation des locaux

loués par la Commission. Cette dernière a également fait des investissements importants dans la technologie de l'information (1,7 million de dollars), notamment pour la mise à niveau de son réseau informatique interne, le remplacement du matériel informatique désuet et l'acquisition de matériel pour le nouveau personnel.

Le budget des immobilisations pour 2002 s'élève à 1,5 million de dollars, soit une baisse de 72 % comparativement aux 5,4 millions de dollars engagés en 2001, principalement en raison du parachèvement de la rénovation des locaux de la Commission. Par conséquent, les dépenses liées aux améliorations locatives et à l'ameublement devraient être inférieures à 100 000 $ en 2002. La Commission a l'intention de demeurer à la fine pointe de la technologie de l'information, de sorte que 95 % des dépenses en immobilisations prévues sont liées à celle-ci. Toutefois, les dépenses à ce chapitre devraient diminuer de 15 % compte tenu de l'acquisition importante d'ordinateurs personnels en 2001.

Passif

Un montant de 1,8 million de dollars (2,2 millions de dollars en 2000) figure dans les créditeurs et les charges à payer relativement à une provision pour le remboursement des droits de dépôt de prospectus. Le total des recettes provenant de ces droits est incertain. Le paiement des droits repose sur le produit estimatif des prospectus et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction du produit réel. Par conséquent, la comptabilisation de ces recettes tient compte d'une provision pour les remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour les remboursements prévus en se fondant sur les chiffres des trois exercices précédents. En 2001, le montant des droits de dépôt de prospectus remboursés par la Commission s'élevait à 6,5 millions de dollars, soit 2,6 millions de dollars pour des droits payés au cours des exercices précédents et 3,9 millions de dollars pour des droits payés durant l'exercice à l'étude.

Pour appuyer le développement de la Mutual Funds Dealers Association (MFDA), la Commission a garanti une tranche de 61 % d'une marge de crédit totale de 12 millions de dollars afin de faciliter le démarrage des activités de l'association. Les commissions des valeurs mobilières de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont également garanti un certain pourcentage de la dette totale. En date du 31 mars 2001, la MFDA avait prélevé une tranche de 7,9 millions de dollars de cette marge de crédit.

Règlements affectés

En 2001, les règlements affectés résultant des procédures d'application de la loi ont totalisé 3,1 millions de dollars. La Commission reçoit ces fonds et doit les mettre de côté pour les attribuer à des tiers de son choix.

En juin 2000, la Commission a établi un organisme sans but lucratif, le Fonds pour l'éducation des investisseurs, pour appuyer la recherche et élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. Le Fonds est géré par un conseil d'administration chargé d'élaborer des critères et d'approuver le versement des fonds. La Commission a pris la décision de verser au Fonds le solde de 4,5 millions de dollars du compte des règlements affectés en 2001.

Réserve

La Commission a besoin de liquidités pour financer son fonctionnement et ses achats d'immobilisations. En date du 31 mars 2001, elle avait une encaisse de 17,6 millions de dollars, un actif à court terme de 19,5 millions de dollars et un passif à court terme de 17,6 millions de dollars, soit un ratio de liquidité générale de 1,1:1 (1,4:1 en 2000).

Le fait qu'une grande partie de son assiette actuelle de recettes soit tributaire du niveau d'activité du marché expose la Commission à un risque important. Le ministre des Finances lui a donc permis de constituer une réserve pour éventualités d'un maximum de 20 millions de dollars afin de pallier des manques à gagner ou des dépenses imprévues. En avril 2000, une somme de 5,0 millions de dollars a été affectée à la réserve, ce qui en a porté le total à 20 millions de dollars. La protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie imprévus sont les principaux critères de placement de la réserve. Les produits de la réserve sont affectés aux opérations générales.

Protocole d'entente

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission doit conclure avec le ministre des Finances un protocole d'entente qui énoncera les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre compte des deux parties. Un projet de protocole a été élaboré en collaboration avec le ministère des Finances et a été transmis au ministre pour révision.

PERSPECTIVES POUR 2002

En 2002, la Commission prévoit des recettes de 84,2 millions de dollars, soit 2,2 % de plus que celles de 82,4 millions de dollars recueillies en 2001. Les prévisions reflètent l'incidence des réductions des droits de 10 % entrées en vigueur en août 1999 et en juin 2000. Elles tiennent également compte d'une baisse des droits en raison du ralentissement prévu du niveau d'activité du marché. Toutefois, cette répercussion défavorable devrait être plus que contrebalancée par une hausse ponctuelle projetée de 7,9 millions de dollars au titre des droits d'inscription dans le cadre de la mise en œuvre d'une date d'anniversaire normalisée pour les inscriptions.

Au cours du dernier exercice, en collaboration avec les parties intéressées et les autres juridictions appartenant aux ACVM, la Commission a réalisé une étude globale de ses droits actuels afin de rationaliser et de simplifier leur structure et de répondre à son engagement visant à aligner les droits avec les coûts de la réglementation d'ici 2002. La réduction des droits de 10 % mise en œuvre en juin 2000 constituait un autre rajustement provisoire pour démontrer que la Commission s'engageait à poursuivre cette initiative importante. Un document de conception exposant une nouvelle structure des droits fortement révisée a été transmis pour avis en mars 2001. La Commission évaluera les commentaires qu'elle recevra pour formuler le projet de règlement, qui devrait être publié pour avis en 2002.

Dans son budget de 2002, la Commission prévoit des dépenses de fonctionnement de 54,3 millions de dollars. La hausse découle essentiellement de l'augmentation des salaires et avantages sociaux qui devraient s'accroître de 14 % pour atteindre 34,1 millions de dollars (29,8 millions de dollars en 2001), en raison principalement de la forte croissance du personnel, y compris l'incidence annualisée des coûts d'embauche en 2001. L'effectif devrait compter 361 personnes d'ici mars 2002.

La Commission a prévu un montant de 5,8 millions de dollars au titre des services professionnels dans son budget de 2002, ce qui représente une hausse de 3,5 % par rapport aux dépenses de 2001. Un nombre élevé de poursuites prévu est le principal facteur explicatif de cette augmentation. D'autres coûts importants sont également anticipés à l'égard d'un certain nombre d'initiatives stratégiques des ACVM, y compris les règlements des transferts de titres (110 000 $), les réformes de la réglementation applicable aux organismes de fonds communs de placement (120 000 $) et les systèmes de négociation alternatifs (110 000 $). La plus importante initiative des ACVM se rapporte au financement de 200 000 $ pour des services professionnels dans le cadre de la mise en place d'une base de données nationale sur les inscriptions. Ce montant ne représente qu'une partie des coûts globaux d'élaboration et de mise en œuvre du projet. Un organisme externe, qui s'occupera de la supervision et de la gestion de la base, finance la plus grande partie des coûts de mise en œuvre qui seront recouvrés par l'imposition de droits d'utilisation. La date prévue pour le début de l'exploitation de la base est décembre 2002.

En plus du budget de fonctionnement de la CVMO, une somme de 1,1 million de dollars a été prévue concernant les services professionnels nécessaires pour la réalisation du projet de fusion entre la Commission et la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). Le projet de loi visant à créer le nouvel organisme proposé et à en préciser les responsabilités et les pouvoirs en matière de réglementation a été diffusé pour avis par le ministère des Finances en avril 2001.

La fusion proposée a pour objectif d'appliquer une réglementation mieux intégrée des marchés des capitaux et des services financiers. L'entité englobante assurera également une protection et une sensibilisation plus efficaces des consommateurs et des investisseurs à l'échelle des secteurs financiers. Elle favorisera de plus l'adaptation rapide de la réglementation à l'évolution de la structure des marchés des capitaux et des services financiers. La réussite de l'intégration de la CVMO et de la CSFO devrait retenir l'attention au cours de l'année qui vient.

DIVULGATION PAR LA CVMO DES TRAITEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Préparé en vertu de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*

NOM	POSTE	TRAITEMENT	BÉNÉFICES IMPOSABLES
Beck, Joan	Conseillère juridique principale	108 132,09 $	310,84 $
Bertoia, Julie	Comptable principale	120 205,92 $	278,91 $
Blumberger, Erez	Conseiller juridique	101 206,21 $	552,66 $
Bridge, Marrianne	Comptable principale	124 343,32 $	306,99 $
Brown, David	Président	540 048,69 $	11 331,36 $
Butler, Brian	Chef, enquêtes	148 414,12 $	548,91 $
Byrnes, Robert	Sous-directeur, technologie de l'information	150 600,19 $	1 037,46 $
Carchrae, John	Chef comptable	159 587,23 $	387,24 $
Corbett, Hugh	Conseiller juridique, contentieux	104 230,71 $	958,27 $
Cowdery, Rebecca	Chef, fonds de placement	171 125,72 $	368,57 $
Dasil, Merilyn	Conseillère juridique principale	109 448,64 $	279,83 $
Day, Robert	Chef, planification et information	116 380,63 $	265,43 $
De Verteuil, Michael	Juricomptable principal	118 417,87 $	420,41 $
Dempsey, Paul	Chef adjoint, fonds de placement	135 145,07 $	307,21 $
Di Lieto, Rossana	Conseillère juridique	105 058,76 $	238,83 $
Dowling, Sandra	Comptable principale	118 570,78 $	316,56 $
Dublin, Julia	Conseillère juridique principale	142 878,67 $	554,99 $
Elliot, Jennifer	Conseillère juridique	122 398,81 $	273,42 $
Enright, Lisa	Comptable principale	106 592,14 $	306,56 $
Fallone, Joanna	Chef, évaluation des dossiers	151 122,91 $	358,87 $
Fergusson, Rosemary	Comptable principale	131 576,76 $	625,04 $
Ferrari, Antonietta	Chef, conformité	135 499,04 $	352,27 $
Finlay, Kathleen	Chef, bureau des projets	108 971,77 $	263,61 $
Forster, Christina	Comptable principale	122 224,40 $	370,61 $
Franken, Heidi	Chef adjoint, information continue	120 267,95 $	356,21 $
Gazzard, William	Directeur, marchés financiers	180 856,58 $	420,25 $
Geller, John	Vice-président	406 821,39 $	6 954,00 $
Gerhart, Marsha	Conseillère juridique principale	131 825,13 $	321,72 $
Greenglass, Susan	Conseillère juridique	107 499,48 $	300,60 $
Gunn, George	Chef, surveillance	103 814,37 $	943,31 $
Holmes, Janet	Conseillère juridique principale	129 647,54 $	329,25 $
Hrynowski, Ellen	Chef, ressources humaines	117 763,60 $	381,23 $
Hubley, Michael	Chef adjoint, surveillance	103 182,68 $	1 011,63 $
Hughes, John	Chef, information continue	131 241,06 $	307,48 $
Kohl, Robert	Conseiller juridique principal	142 409,58 $	342,14 $
Koor, Elle	Comptable principale	142 158,79 $	318,44 $
Liu, Winfield	Conseiller juridique principal	136 856,60 $	548,22 $
Ljubic, Gregory	Conseiller juridique principal, enquêtes	120 441,40 $	668,95 $
Macfarlane, Charles	Directeur général	360 930,77 $	6 146,22 $
MacLaren, Tanis	Chef, affaires internationales	158 025,19 $	366,04 $
Martin-Sidey, Donna	Conseillère juridique	114 405,15 $	280,51 $
McCallum, Susan	Conseillère juridique principal	107 961,32 $	271,81 $
Moore, Terry	Conseiller juridique	107 585,80 $	286,22 $
Moseley, Timothy	Chef, contentieux	165 432,52 $	371,78 $
Naster, Jay	Conseiller juridique spécial	216 176,97 $	356,42 $
Paré, Maxime	Conseiller juridique principal	135 094,82 $	513,83 $
Paul, Margo	Chef, financement des sociétés	152 655,96 $	349,74 $
Pavalow, Randee	Chef, réglementation des marchés	179 507,48 $	510,51 $
Petroff, Thomas	Analyste de marché principal	104 039,77 $	133,85 $
Pilipavicius, Rima	Juricomptable principale	118 102,29 $	280,95 $
Ramsay, Anne	Comptable principale	114 491,16 $	250,63 $
Sankar, Levi	Conseiller juridique	106 218,39 $	235,80 $
Smith, Ian	Conseiller juridique, contentieux	132 331,19 $	298,60 $
Soden, Kathryn	Directrice, financement des sociétés	159 071,62 $	557,68 $
Spencer, Mary	Directrice, services généraux	174 490,91 $	402,79 $
Stevenson, John	Secrétaire de la Commission	140 006,87 $	379,14 $
Superina, Johanna	Conseillère juridique principale, contentieux	131 191,06 $	308,29 $
Switzer, Frank	Directeur, communications	128 347,09 $	291,88 $
Tedesco, Felicia	Comptable principale	102 374,09 $	260,95 $
Too, Byron	Chef, services d'application	106 706,85 $	250,28 $
Tsatsos, Irene	Comptable principale	100 178,63 $	224,96 $
Vranic, Iva	Chef, financement des sociétés	138 664,11 $	702,01 $
Watson, Michael	Directeur, application de la loi	210 291,60 $	472,86 $
Wetston, Howard	Vice-président	367 298,75 $	8 002,02 $
Whiler, Rick	Comptable principal	128 888,44 $	309,71 $
Wolburgh Jenah, Susan	Directrice, affaires juridiques	209 481,51 $	403,04 $
Wootton, Kate	Conseillère juridique, contentieux	120 896,69 $	286,16 $

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Responsabilité de la direction

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario adhère au principe de bonne information en ce qui concerne ses activités et maintient un système de contrôles internes destiné à fournir une certitude raisonnable quant à l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction à l'endroit d'opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateur provincial, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

Le 22 mai 2001

DAVID A. BROWN, c.r.
Président-directeur général

Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario,

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2001 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

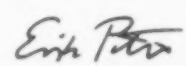

Toronto, Ontario
Le 22 mai 2001

ERIK PETERS, FCA
Vérificateur provincial

BILAN

Au 31 mars 2001	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**17 639 973 $**	13 932 907 $
Débiteurs	**1 528 098**	459 817
Charges payées d'avance	**293 781**	191 423
	19 461 852	14 584 147
Règlements affectés (Note 8)	**1 544 975**	1 445 692
Actif du fonds de réserve (Note 3)	**20 000 000**	15 000 000
Immobilisations (Note 5)	**9 760 851**	7 418 411
	50 767 678 $	38 448 250 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	**10 793 134 $**	10 016 679 $
Montant dû à la province de l'Ontario (Note 10(a))	**6 806 276**	309 684
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 6(b))	**28 629**	161 720
	17 628 039	10 488 083
À long terme		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 6(b))	**–**	41 622
Autres éléments de passif à long terme (Note 7(b))	**236 254**	–
	17 864 293	10 529 705
Règlements affectés (Note 8)	**1 544 975**	1 445 692
EXCÉDENT		
Fonctionnement		
Fonds d'administration générale	**11 260 166**	11 374 609
Réserve (Note 3)	**20 000 000**	15 000 000
	31 260 166	26 374 609
Surplus d'apport	**98 244**	98 244
	31 358 410	26 472 853
	50 767 678 $	38 448 250 $

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 9)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom de la Commission

DAVID A. BROWN, c.r.
Président

KERRY D. ADAMS, FCA
Commissaire

ÉTAT DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001	2001	2000
RECETTES		
Droits		
Dépôts de prospectus	**48 702 389 $**	46 326 353 $
Inscriptions	**22 321 623**	23 866 333
Dépôts de documents d'information	**8 978 603**	8 802 297
Demandes de dispense	**1 180 332**	1 270 017
Montants recouvrés	**408 539**	63 000
Divers	**164 302**	142 605
Revenu de placements	**2 048 910**	1 909 539
	83 804 698	82 380 144
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 7)	**29 847 347**	24 757 568
Services professionnels	**5 637 915**	7 769 988
Administration	**4 126 609**	3 408 421
Charges locatives (Note 6(a))	**3 050 543**	3 050 949
Divers	**1 053 844**	799 888
Amortissement	**3 035 706**	1 512 977
	46 751 964	41 299 791
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	**37 052 734**	41 080 353
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	**26 374 609**	8 044 748
MOINS : Distributions à la province de l'Ontario (Note 10(a))	**32 167 177**	22 750 492
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, À LA FIN DE LA PÉRIODE	**31 260 166 $**	26 374 609 $
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	**11 260 166 $**	11 374 609 $
Réserve	**20 000 000**	15 000 000
	31 260 166 $	26 374 609 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001	**2001**	2000
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	**37 052 734 $**	41 080 353 $
Redressements aux fins d'amortissement	**3 035 706**	1 512 977
	40 088 440	42 593 330
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	**(1 068 281)**	298 631
Charges payées d'avance	**(102 358)**	(70 411)
Montant dû à la province de l'Ontario	**6 496 592**	(1 548 377)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	**(174 713)**	(522 035)
Créditeurs et charges à payer	**776 455**	3 498 859
Autres obligations à long terme	**236 254**	–
	6 163 949	1 656 667
	46 252 389	44 249 997
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Distributions à la province de l'Ontario	**(32 167 177)**	(22 750 492)
	(32 167 177)	(22 750 492)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Actif du fonds de réserve	**(5 000 000)**	(7 500 000)
Achat d'immobilisations	**(5 378 146)**	(5 928 561)
	(10 378 146)	(13 428 561)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	**3 707 066**	8 070 944
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	**13 932 907**	5 861 963
TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	**17 639 973 $**	13 932 907 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Commission ») est devenue une société sans capital-actions le 1er novembre 1997. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants pour assurer la supervision de l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les principales conventions comptables observées dans leur préparation :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel connexe	2 ans
Matériel informatique en location-acquisition	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception. Le total des recettes à tirer des droits de dépôt des prospectus est incertain. Le paiement des droits repose sur les ventes estimatives, et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction des ventes réelles en Ontario. Par conséquent, la comptabilisation des recettes tirées des droits de dépôt des prospectus tient compte d'une provision pour remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour remboursements prévus en se fondant sur les trois exercices précédents. La provision fait l'objet d'un redressement à la fin de l'exercice. Les droits tirés des dépôts de documents sont constatés sur réception des documents.

Les coûts d'enquête recouvrés sont comptabilisés comme recettes à la date de la décision, sauf si la direction détermine qu'il n'y a pas d'assurance raisonnable que l'on puisse recouvrer les coûts, auquel cas les recettes sont comptabilisées sur réception du montant en espèces.

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

d) Avantages sociaux

Depuis le 1er avril 2000, la Commission applique les nouvelles recommandations comptables relatives aux avantages sociaux futurs.

La Commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires. Elle comptabilise ce dernier comme un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises, car elle ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées. La charge correspond aux cotisations versées durant l'exercice par la Commission au Régime.

La Commission offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains employés à plein temps. Compte tenu des nouvelles recommandations comptables, la Commission a calculé la valeur courue de ses obligations au titre de ces régimes et les coûts y afférents. L'obligation transitoire est amortie sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés qui devraient bénéficier de ces régimes. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants, par la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction (voir la note 7).

3. RÉSERVE

Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 10 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. En avril 1999, la Commission a obtenu l'autorisation de porter la réserve à 20 millions de dollars sur une période de trois ans. Tant en 1999 qu'en 2000, la Commission a conservé une somme de 7,5 millions de dollars à cet effet. Une somme supplémentaire de 5 millions a été conservée en 2001, ce qui fait un total de 20 millions de dollars. Les fonds cumulés au 31 mars 2001 ont été investis dans des instruments à court et à moyen terme auprès de l'Office ontarien de financement. Les placements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond à peu près à la valeur marchande. Le critère principal de placement pour la réserve est la protection du principal et la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie imprévus.

4. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) La Commission a garanti une tranche de 61 % d'une ligne de crédit totale de 12 millions de dollars accordée par une banque canadienne à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA). La Commission peut résilier en tout temps la garantie, qui a été signée le 19 mars 1999. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont aussi garanti un pourcentage précis de la dette totale. En vertu de l'accord qu'elle a signé à cet effet, la MFDA doit utiliser ces fonds conformément au budget et au plan d'affaires qui ont été approuvés par chacune des commission concernées et rembourser l'emprunt avant la fin de la septième année. Au 31 mars 2001, la MFDA avait utilisé cette marge de crédit à hauteur de 7 932 000 $ (2000 – 4 670 000 $). L'intérêt est imputé au taux de base plus 0,50 % par année.

b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. La Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites à l'heure actuelle.

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	**2001 Valeur comptable nette**	2000 Valeur comptable nette
Ameublement de bureau	2 460 111 $	315 762 $	**2 144 349 $**	1 353 008 $
Matériel de bureau	276 484	26 800	**249 684**	63 261
Matériel informatique et matériel connexe	5 697 000	3 011 263	**2 685 737**	2 811 256
Matériel informatique en location-acquisition	831 725	831 725	**–**	415 863
Améliorations locatives	5 194 025	512 944	**4 681 081**	2 775 023
	14 459 345 $	4 698 494 $	**9 760 851 $**	7 418 411 $

6. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Location-exploitation

La Commission s'est engagée à verser des loyers au cours des cinq prochains exercices, comme suit :

2002	3 163 450 $
2003	3 090 752 $
2004	2 637 522 $
2005	2 538 443 $
2006	1 083 346 $

Le contrat portant sur 11 173 pieds carrés de bureaux occupés actuellement par la Commission expire le 31 mai 2003; à ce moment-là, la Commission a l'option de renouveler le bail pour deux ans et trois mois, au prix du marché.

b) Location-acquisition

Tous les contrats de location-acquisition viennent à échéance au plus tard le 31 décembre 2001. Au 31 mars 2001, l'obligation totale découlant des contrats de location-acquisition s'élevait à 28 629 $ (2000 – 203 342 $), somme qui est due dans un délai d'un an (2000 – 161 720 $). L'intérêt dû sur les contrats de location-acquisition s'élève à 711 $ (2000 – 9 833 $).

7. RÉGIMES DE RETRAITE

a) La Commission a versé un montant de 1 004 031 $ (2000 – 1 151 556 $) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2001. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.

b) Les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation représentaient une obligation de 408 445 $, au titre des prestations acquises, au 31 mars 2001. La charge y afférente pour l'exercice était de 236 254 $, somme qui est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Aucune prestation n'a été versée durant l'exercice. La durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes va de 2,92 à 3,78 années.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2001 sont les suivantes :

Taux d'actualisation	6,75 %
Taux de hausse des salaires	0,0 %

8. RÈGLEMENTS AFFECTÉS

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant l'observation de la loi; les fonds que la Commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements doivent être mis de côté ou affectés à des tiers que la Commission peut déterminer, afin de servir à des fins qui profiteront aux investisseurs de l'Ontario. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31 mars 2001, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2001	2000
Solde à l'ouverture	**1 445 692 $**	1 100 000 $
Règlements	**3 050 000**	359 056
Intérêts	**170 977**	6 636
Versements		
Initiatives	**(121 694)**	(20 000)
Virement au Fonds	**(3 000 000)**	–
Solde à la clôture	**1 544 975 $**	1 445 692 $
Représenté par :		
Encaisse	**1 528 157 $**	895 692 $
Débiteurs	**16 818**	550 000
	1 544 975 $	1 445 692 $

Au cours de l'exercice 2001, la Commission a instauré le Fonds d'éducation des investisseurs (le Fonds), décrit à la note 9. Le solde de 1 544 975 $ est dû au Fonds.

9. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

a) Le Fonds a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000, à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La Commission supervise le fonctionnement du Fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le Fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la Commission. Ses états financiers peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2001 et pour la période allant du 3 août 2000 au 31 mars 2001.

Fonds pour l'éducation des investisseurs

Situation financière	**2001**
Actif total	4 545 757 $
Passif total	89 038 $
Actif net total	4 456 719
	4 545 757 $
Résultats de fonctionnement	
Contributions et revenu d'intérêts	4 545 757 $
Dépenses totales	89 038
Excédent des recettes sur les dépenses	4 456 719 $
Flux de trésorerie	
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement	3 000 000 $
Augmentation de la trésorerie	3 000 000 $

b) Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu certaines opérations avec le Fonds :

i) Le conseil d'administration de la Commission a autorisé le virement au Fonds de 4 544 975 $ de règlements affectés de la Commission. Au 31 mars 2001, il restait 1 544 975 $ à verser.

ii) La Commission a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant.

Pour la période terminée le 31 mars 2001, les services fournis au Fonds par la Commission ont coûté à cette dernière 89 038 $. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds et sont dus à la Commission au 31 mars 2001.

10. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario, comme suit :

a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule que, sur demande du ministère des Finances, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous fonds excédentaires que fixe le ministre. Conformément à cette disposition, le ministre a demandé à la Commission de remettre les recettes de droits qui dépassent ses besoins de fonctionnement. La Commission inclut le financement de ses immobilisations dans ses besoins de fonctionnement.

b) La Commission a conclu une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.

c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

11. INSTAURATION D'UN ORGANISME UNIQUE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS

Dans le budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des services financiers de l'Ontario seraient fusionnées de manière à former un organisme unique de réglementation des marchés et des services financiers.

Un texte de loi est nécessaire à la mise en place du nouvel organisme proposé ainsi qu'à l'établissement de son mandat et de ses pouvoirs. Un avant-projet de loi a été publié à cette fin par le ministère des Finances, en avril 2001, afin d'obtenir les observations des intéressés.

WWW.OSC.GOV.ON.CA → COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

20, rue Queen Ouest, pièce 1900, Toronto (Ontario) M5H 3S8
Téléphone : 416-593-8314 Sans frais : 1-877-785-1555